

L'ANALYSE de la FORTUNE et des LIVRES de COMPTE^s de MENAGE :
 l'EXEMPLE d'un GRAND BOURGEOIS LYONNAIS
 de la FIN du XIX^e SIECLE.

INTRODUCTION.

L'analyse de la fortune privée des divers groupes sociaux, fondée sur les Archives de l'Enregistrement est en plein essor. Une grande enquête sur la fortune française au XIX^e siècle dirigée par M. Labrousse et Melle Daumard est sur le point de paraître. (1) Outre les thèses et mémoires qui consacrent des chapitres à cette question, des études systématiques sur quelques villes ont déjà été publiées. (2) A Lyon, ce sera bientôt le cas d'une analyse globale réalisée sous la direction de M. Léon. (3) Ces grandes enquêtes étudient les structures sociales à travers les niveaux et la composition des fortunes et leur apport est considérable. Mais leurs sources et leur ambition statistique leur imposent certaines limites. *

Les études sur les budgets familiaux de la bourgeoisie sont assez récentes. Après la thèse de P. Challamel présentant la monographie d'un budget du XIX^e siècle (4), la première étude quantitative, à notre connaissance a été publiée en 1961 par Marguerite Perrot. (5) Elle porte sur près de six cents budgets annuels, groupés en plusieurs périodes, notamment celle de 1873 à 1913. M. Perrot définit la bourgeoisie : des familles qui avaient l'habitude de tenir des comptes. Elle précise : des comptes ventilés minutieusement et conservés dans les greniers, d'une génération à l'autre. Ce fait était justifié par l'importance de placements dont les revenus dépassaient souvent le montant des revenus professionnels. Certains travaux abordent ce sujet, tels que la thèse d'A. Daumard, (6) ou, seul

* Les numéros du texte renvoient aux sources et ouvrages placés en fin d'article, à raison d'un seul numéro par dossier et par titre.

exemple lyonnais pour le XIXe siècle, le mémoire de C. Dürrieman sur le milieu médical lyonnais. (7)

Voici une monographie centrant sur un cas ces deux directions d'études. Il s'agit de présenter la fortune et le budget d'un ménage lyonnais de la fin du siècle dernier. Niveau et composition de la fortune, mais aussi historique de cette fortune et analyse des revenus. Economies et dépenses. L'étude du budget distingue le montant global des dépenses de ménage qui permet surtout d'évaluer le niveau de vie, de la répartition de ces dépenses en divers postes, qui renseigne plutôt sur le genre de vie - et jusque sur les préoccupations spirituelles ou politiques. Enfin, comme toile de fond, nous avons pu utiliser, grâce à l'amabilité de M. Léon, les statistiques de son enquête sur la fortune lyonnaise à paraître, et d'autre part certaines analyses et tableaux de l'ouvrage cité de M. Perrot.

Nous avons choisi le cas du fabricant lyonnais Cyrille Cottin qui vécut dans la seconde moitié du XIXe siècle. Nous le qualifions de "grand bourgeois" aux termes de la définition donnée par Jean Lhomme : une personne qui travaille, qui est engagée dans des activités particulièrement rémunératrices et qui dispose de gros revenus. (8) Sa position de gérant d'une des importantes maisons de soieries lyonnaises de son époque nous a paru, à première vue, digne de retenir l'attention.

Enfin, cette étude s'appuie, sauf exception, sur des documents privés. Elle n'aurait pu voir le jour sans l'obligeance et la largeur de vues des détenteurs de ces pièces relatives à un personnage décédé, certes, depuis près de trois quarts de siècle, mais qui a conservé jusqu'à nos jours certains de ses plus proches parents. Le descendant, dont la perception première est forcément affective, imagine parfois mal une approche à caractère scientifique du comportement de son ancêtre, même si ce comportement n'est qu'un exemple d'attitudes fréquentes dans le même contexte. Tel n'a pas été le cas de nos interlocuteurs*.

* Nous exprimons ici notre gratitude à l'égard de M. Henry Cottin, décédé, et, à divers titres, nos vifs remerciements à Mmes Charles et Henry Cottin. au Baron et à la Baronne Paul de Lagarde, née Cottin, à MM. Maurice, Bernard, Louis. et Jérôme Cottin.

I - Le Personnage.

Ce premier et bref développement ne prétend pas être une biographie de Cyrille Cottin, mais vise simplement à restituer une silhouette telle qu'elle pouvait apparaître à ses contemporains plus ou moins proches de lui.

1. Origines et formation.

Sa vie ne comporte pas de nombreuses péripéties et sa personnalité s'explique beaucoup par les origines et les débuts de son existence. Cyrille Cottin est né à Jujurieux, dans le département de l'Ain, en 1838. Il était le fils de Joseph Cottin, manufacturier à Jujurieux et de Gasparine Bonnet et, par cette dernière petit-fils du fabricant lyonnais Claude-Joseph Bonnet. Celui-ci était le fondateur d'une très importante maison de soieries et l'un des premiers fabricants à avoir créé une manufacture. Cette manufacture, destinée d'ailleurs plus à la filature et au moulinage qu'au tissage, et dotée d'un original internat de jeunes filles ouvrières, était précisément établie depuis 1834 à Jujurieux. Le père de Cyrille Cottin était donc entré dans les affaires de son beau père et dirigeait cette usine. C'est dans la "maison bourgeoise" au pied de laquelle se développa l'entreprise industrielle que naquit et grandit Cyrille Cottin : il baigna donc dès sa plus tendre enfance dans l'atmosphère de la grande institution fondée par son grand père.

Second d'une famille de trois, il fit ses études secondaires à Lyon, à l'institution privée de Saint-Alban, à la Guillotière, dirigée par un ecclésiastique. Des études moyennes dans une pension moyenne : son frère aîné était plus brillant que lui. Le "bon Cyrille" était alors un jeune homme sage et affectueux, un peu insignifiant, que la vie et le métier formeraient progressivement. Parvenu à son année de philosophie en 1856, Cyrille Cottin, dont la santé était alors fragile, tomba malade peu avant le temps du baccalauréat et il est presque certain qu'il ne passa pas cet examen, à une époque où celui-ci commençait à s'imposer même aux fils de négociants. Au même moment, son frère, qui venait de faire son apprentis-

sage sur le métier, hésitait à entrer dans la "voie de la fabrique" et, ne montrant guère de disposition pour celle-ci, s'appêtait à y renoncer au profit de la licence en droit. Cyrille, alors, fit certainement comme lui un stage chez le canut, puis passa deux ans à Jujurieux, où il y avait aussi des métiers à domicile, en qualité de commis de ronde. Enfin, en novembre 1859, il entra, à Lyon, au magasin de son grand père, où il fit ses classes jusqu'en 1867. A cette date, son propre père déjà retiré et même décédé, il deviendrait l'un des deux successeurs de C. J. Bonnet. (9)

2. Mariage et environnement familial.

Entre temps, une date importante : 1863, celle de son mariage, un mariage que la famille vécut comme une grande réussite. Deux époux parfaitement assortis, affirmait un neveu du fabricant Bonnet et pour ce dernier : "Si le bonheur est sur terre, c'est assurément dans l'âme de Cyrille". L'alliance était harmonieuse aussi. La famille de la jeune fille, c'est-à-dire la famille Payen, présentait "dans le monde entier un immense commerce, et à Lyon, pignon sur rue, mais des plus admirables..." A ces dires d'une amie, un fils de C. J. Bonnet ajoutait, au sujet de ces commissionnaires en soierie : "Mon père doit en outre être très satisfait de trouver dans sa (nouvelle) petite fille un lien de parenté avec un de ses premiers acheteurs", et encore cette remarque approbatrice : "Autant que j'ai pu comprendre, ce sera la famille Payen qui aura offert ce mariage à M. Cottin en demandant Cyrille pour l'époux de sa fille..." M. Payen donnait une dot de 150.000 francs. Les réceptions se succédaient, les dames Payen ne manquèrent pas de visiter la belle manufacture de Jujurieux, où, du reste, le frère de la mariée venait de faire un séjour. Cottin et Payen, on se connaissait déjà, au moment où le jeune Cyrille était promu au rang d'époux. (9)

Plus anciennement installés à Lyon que les Bonnet et Cottin, mais malmenés dans la première moitié du siècle par des revers de fortune, les Payen constituaient pour Cyrille Cottin un digne pendant de sa propre famille. Son beau-père

Louis Payen avait payé les créanciers paternels et développé ses propres affaires ; un frère s'était associé avec lui pour exporter des soieries vers l'Amérique, puis lors des difficultés causées par la guerre de Sécession, pour se charger au contraire d'acheminer vers Lyon les soies de Chine et du Bengale : l'affaire passait peu à peu de la commission des étoffes au commerce de la soie. Ce Louis Payen était marié à Delphine Belmont-Terret, fille et petite-fille de fabricants. "Il était homme à ne considérer que le côté sérieux de la vie, écrit un de ses fils, s'interdisant d'aller au théâtre, passant son temps entre sa famille, ses affaires et les pratiques religieuses" : rien qui puisse dépayser le petit fils du fabricant Bonnet et le fils de Joseph Cottin, homme d'oeuvres. Les uns et les autres étaient de pieux négociants. En regardant les choses de l'extérieur, on voit Cyrille Cottin environné de deux zouaves pontificaux : son frère Paul, récompensé par le titre de Comte romain, et son beau-frère Charles Payen. Devenu lui-même, plus tard, Chevalier de St-Grégoire le Grand, il n'eut pas moins de trois de ses beaux-frères revêtus de la décoration pontificale. Sur un autre plan, les campagnes d'Ecully et de Jujurieux offraient aussi quelque symétrie. Louis Payen avait bâti à Ecully une maison propre à abriter ses huit enfants, lesquels débordèrent bientôt sur quelques annexes. Cyrille Cottin installa les siens dans un chalet tout proche avant de faire construire plus grand, à proximité ; son beau-frère Gindre, aussi, acheta et fit bâtir, si bien qu'à la mort de Louis Payen, en 1893, lui et ses enfants (et quelques beaux chevaux) occupaient près de trente hectares d'un seul tenant, dans une cohabitation qu'on retrouvait d'autre part, en moins intime, sur les coteaux ombragés du village de Jujurieux. (10)

3. Les affaires.

L'année de son mariage coïncida pour Cyrille Cottin avec celle de la retraite du premier chef de service de C.J. Bonnet : Cyrille le remplaça. Comme on jugeait néanmoins les épaules du jeune homme un peu frêles, face à la lourde succession à venir, on avait mis auprès de lui son beau-frère Richard, mari de sa

soeur Angèle. Les deux hommes se trouvèrent, en 1867, placés à la tête des établissements "Les Petits fils de C. J. Bonnet et Cie". Plusieurs sociétés en nom collectif, avec associés et commanditaires, se succédèrent de cette date à la fin du siècle, avec un retrait momentané du beau-frère. Cyrille Cottin avait ainsi la responsabilité de "premier associé gérant" de la maison Bonnet. Vers 1880, cette maison tenait le haut du pavé de la Fabrique lyonnaise, avec ses douze à quinze millions de chiffre d'affaires, sa fabrication lyonnaise de 7 à 800 métiers, son usine de Jujurieux comprenant filature, moulinage, dévidage, tissage etc. ; cette usine donnait du travail à 1200 ou 1300 personnes, soit 650 ouvrières internes et 5 à 600 tisseurs, tisseuses, dévideuses à domicile, dans le village et ceux des environs. Des modifications très notables furent introduites dans les années suivantes pendant lesquelles Cottin fut encore en activité : introduction, à l'usine de Jujurieux, du tissage mécanique et d'ouvrières externes, diminution des ateliers à domicile à Lyon au profit d'une petite usine située sur le plateau de la Croix-Rousse.

(11) Mais l'organisation sociale et religieuse de l'usine - internat de Jujurieux, mise au point au temps de C. J. Bonnet, n'était pas l'élément le moins important de cette entreprise, l'érigeant au niveau d'un système avec ses défenseurs et ses détracteurs.

C'est donc au premier plan de ce grand décor que se profile la silhouette de C. Cottin. Ce fut lui qui, en 1887, prononça le discours d'inauguration de la statue de son aïeul, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa mort ; et c'est l'époque à laquelle il entreprit de changer de quartier et de s'installer sur l'aristocratique place Bellecour. Mais, désireux d'assumer ce qu'il considérait comme un héritage, et tout particulièrement l'héritage moral - dont ses notes personnelles montrent à quel point il était préoccupé - il fut plus un continuateur qu'un lanceur d'affaires*. Il était d'ailleurs d'un tempérament nerveux et déprimé, d'une

*A défaut d'être plus explicite ici, nous reprendrons ce qui touche C. Cottin et l'usine de Jujurieux, ainsi que plus loin, les journaux, la politique, la dévotion, dans notre étude en préparation sur son aïeul Bonnet.

volonté certaine mais irrégulière et il n'avait pas sur ses associés - c'est lui qui le note dans ses écrits intimes - de supériorité marquée. (12) Il se retira des affaires en 1892, à l'âge de cinquante quatre ans, après plus de trente ans passés à la maison Bonnet, libre désormais de se consacrer entièrement à sa famille, aux soins d'une fortune constituée déjà depuis quelques années, plus particulièrement à ses propriétés, et enfin aux "oeuvres". Tous sujets de préoccupation qui se retrouveront dans l'étude proprement dite de sa fortune et de son budget mais qu'il faut, ici, aborder rapidement, de l'extérieur.

4) Etablissement des enfants et propriétés.

De son mariage avec Louise Payen, Cyrille Cottin eut sept enfants, deux filles et cinq garçons. Les deux aînés de ses fils lui succédèrent à la maison Bonnet, deux autres firent des affaires ailleurs, l'un dans le peignage de schappe, l'autre en créant, après la mort de son père, la firme d'automobiles Cottin-Desgouttes. Cottin maria sa fille aînée au fils du Dr Berne, chirurgien en chef de la Charité de Lyon, qui fut administrateur de sociétés ; deux autres de ses enfants épousèrent fils ou fille de familles nobles et peu fortunées du Jura ; son fils Paul, en revanche, fut marié à une fille du banquier et marchand de soie lyonnais Ferdinand Guérin, dont le frère avait épousé, vingt ans avant, une cousine germaine de Mme Cyrille Cottin. Les deux derniers fils se marièrent après la mort de leur père, l'un dans la famille lyonnaise Saint-Olive, l'autre - sorti de Saint-Cyr - avec l'arrière petite fille du maréchal de Grouchy. Le mariage de Cyrille-Edouard, dont nous n'avons pas parlé, fait pencher la balance en faveur des familles d'origine non lyonnaise. Il est à remarquer enfin que le beau-père Guérin était président de la Commission de Fourvière et commandeur de St-Grégoire le Grand et que Cyrille Cottin s'assit à la même table du Conseil de la Propagation de la Foi que le futur beau-père Saint-Olive. (13)

Cyrille Cottin passait naturellement pour un homme fortuné et si l'administration d'une grande affaire de soieries suffisait à le prouver dans l'esprit de ses

contemporains, certains signes extérieurs ne pouvaient que renforcer leur impression : ne possédait-il pas jusqu'à quatre châteaux ? Deux furent son oeuvre : le château du Vivier, à Ecully, près de Lyon, bâti près du clos Payen entre 1879 et 1884, dans le style gothique ; le château de Sénèche construit avec plus de simplicité, à la fin du siècle, à Jujurieux, après la cession de la propriété paternelle de Montaillet, deux autres étaient anciens, la gentilhommière de Chenavel, héritée de C. J. Bonnet que C. Cottin n'habita jamais et à laquelle il garda la destination de maison de repos des internes de l'usine de Jujurieux et enfin le château féodal de Maillat, situé dans les montagnes de Nantua et acheté avec ses terres, en 1887.

5. - La société et la religion.

Mais plus que ces allures de marquis de Carabas, qui n'en firent d'ailleurs jamais un mondain, sa réputation de notable à tendance "cléricale" contribuait à donner au personnage une certaine stature sociale. Il faut préciser que Cyrille Cottin n'a pas recherché d'importantes responsabilités politiques ou professionnelles. Il laissa se présenter aux élections législatives son frère Paul Cottin qui fut député de l'Ain de 1871 à 1876, entrer à la Chambre de commerce de Lyon son beau-frère Edouard Payen et son neveu Ennemond Richard, ou encore au Conseil des prud'hommes, son parent et collaborateur J. M. Pointet. Sa conception de l'existence était fortement moralisante et sa "position de grand industriel" pour reprendre une expression de son frère, balançait avec la position politique de ce dernier : les deux places fournissaient l'occasion de "faire du bien". C'est pourquoi, il fut longtemps conseiller municipal de Jujurieux, théâtre de ses bienfaits. La presse était aussi un moyen d'influence important : dans la tradition de son père qui avait contribué à fonder un petit hebdomadaire, Cyrille Cottin avait subventionné une feuille plus directement politique, "l'Impartial de l'Ain" que son frère, désireux de réveiller une vie politique assoupie, avait fait paraître de 1868 à 1870. (14) Puis, préoccupé tel qu'on l'imagine par les principes de conservation sociale et plus encore par les exigences de la défense religieuse, il devint membre de l'"Association catho-

lique des patrons de Lyon" qui parraina, en 1879, le lancement du journal "Le Nouvelliste de Lyon". Cottin apporta à ce journal la plus forte des souscriptions de départ et resta, sa vie durant, l'un des principaux actionnaires. (15) Sans s'en mêler davantage. Mais cela marque son choix entre les camps qui s'affrontaient. Il y avait là un rôle peu visible qui devait convenir à ses dispositions d'esprit.* A moins qu'il ne lui arrivât d'y être un peu obligé, comme à Jujurieux où, pour le renouvellement municipal de 1904 - "hommes de la fabrique" d'un côté, anticléricaux de l'autre - se déployèrent des rivalités extraordinaires. C. Cottin y présidait bien, depuis les législatives, un de ces "comités républicains libéraux" vers lesquels les conservateurs s'orientèrent après l'affaire Dreyfus, mais c'est discrètement qu'il dirigeait un homme de confiance et son réseau chargés de répandre la bonne presse sur ce qui était - c'est le cas de le dire - son petit terrain d'élection.* *

Son action dans les oeuvres était sans doute un peu plus spectaculaire. Vice-président, à Lyon, du conseil d'administration du Dispensaire Général, société de soins gratuits aux malades indigents, puis président de la "Ligue populaire lyonnaise pour le repos du dimanche", à la tête de laquelle il succéda au teinturier François Gillet, administrateur de la Croix Rouge et membre du Comité directeur de l'école (technique) de la Salle : ce sont les oeuvres qui pouvaient mettre son nom en avant, ainsi qu'une petite association pour l'enseignement libre, à Jujurieux. Mais, comme le fait penser l'article nécrologique du Nouvelliste qui parle en 1905 de "fin prématurée douloureusement ressentie dans tout le monde des bonnes oeuvres", ses participations et ses souscriptions passaient pour multiples.

* Lors des élections de 1889, il refusa que le conservateur "Journal de l'Ain", publie une lettre qu'il lui avait adressée. (14)

* * "Réveil Républicain", "Nouvelliste", "Express" ; "Journal de l'Ain" ; "Petit Journal". (14)

Catholique convaincu et pas seulement philanthrope, Cyrille Cottin se fit admettre, enfin, dans plusieurs sociétés de dévotion ou de prosélytisme. Dès 1863, il entra à la "Confrérie du Saint Sacrement de Saint Polycarpe" à laquelle appartenait déjà son grand-père et où le rejoignirent nombre de ses beaux-frères ; il se fit admettre aussi dans celle de la paroisse de Saint François, lorsqu'il changea de domicile. Assez curieusement, ce ne fut qu'en 1890 qu'il fut reçu à la très lyonnaise et très discrète "Congrégation des Messieurs" ; quelques membres de sa famille l'y avaient également précédé (16) et tout paraissait devoir lui convenir, spécialement le caractère ultramontain, lui à qui son père avait fait faire dès 1862 le voyage de Rome, en compagnie du grand catholique et congréganiste lyonnais, Prosper Dugas. (14) En 1893, Cyrille Cottin entra au "Conseil central de la Propagation de la Foi", où il siégea jusqu'à sa mort. (13) Enfin, en 1898, la croix pontificale de Saint Grégoire vint orner la poitrine de celui qui, vingt ans auparavant, avait décliné une proposition de Légion d'Honneur, en exprimant le désir d'en faire profiter à sa place l'un de ses associés. (14) .

Au terme de cette première approche, Cyrille Cottin, doué de qualités bonnes et sérieuses, appelé tout naturellement à succéder à ses pères, nature réservée plutôt que fonceur, semble présenter bien des traits de caractère de l'héritier. Placé sur une forte lancée et solidement convaincu lui-même, il a tenu rang et position dans la bourgeoisie lyonnaise de son temps dont il exprime, de cette manière souvent discrète, la tendance catholique conservatrice. "Passant son temps entre sa famille, ses affaires et les pratiques religieuses", pour reprendre la formule appliquée à son beau-père, vivant largement en homme fier de sa maison de commerce et soucieux de l'agrément des siens, il appartenait par sa réserve à l'égard des mondanités, ses préoccupations morales et ses activités sociales à ce que les lyonnais du début du siècle appelaient la "société de Bellecour". (17) Il mourut à Lyon, en 1905, âgé de soixante sept ans seulement et ses funérailles revêtirent (sans que nous fassions fi de la reconnaissance) ce caractère d'apothéose distinguée que donnent un

grand concours d'affluence et l'absoute du Cardinal-archevêque. Sa femme lui survécut une quinzaine d'années. Elle lui ressemblait moralement et réussit à maintenir le style qu'il s'était donné, au moins jusqu'à la guerre de 1914.

II - Analyse de la fortune.

A. La fortune au décès.

La fortune laissée à sa mort par Cyrille Cottin nous est connue par la déclaration de succession faite à l'Enregistrement de Lyon. (18) C'est un document qui ne comprend pas moins de trente deux pages, rendues complexes par les multiples ventilations de fonctionnaires chargés de calculer le montant des droits. En laissant de côté des rapports de dots qui sont pris en compte pour le calcul des droits mais que nous considérons comme dépensés et ne faisant pas partie de la fortune au décès, la somme déclarée en 1905 est de 4.301.359 francs^{*}. Les notes personnelles de Cyrille Cottin, contenant des évaluations de fortune, permettent de faire un recoupement : le 17 février 1905, huit jours avant sa mort, Cottin estimait que sa fortune (celle du ménage) se chiffrait à 4.090.000 francs. Les deux estimations sont comparables, l'intime plus faible même que la déclarée,^{**} et bien que la fortune ait été importante, il ne semble pas qu'il y ait eu dissimulation. Ces sommes ne comprennent pas les meubles meublants. La veuve avait le droit, par contrat, de les prélever à titre de préciput. Comme elle conserva même genre de vie et mêmes demeures, et pour nous rapprocher un peu de la réalité, nous avons rajouté dans le tableau ci-dessous le chiffre de 76.955 francs, valeur déclarée à son décès, en 1921.

1. Composition générale et importance.

La fortune du ménage peut se décomposer ainsi :

* Là-dessus, l'Enregistrement prélève pour 49.000 francs de droits.

** par prudence personnelle. Cottin dit lui-même qu'il a fait un examen sévère du portefeuille et de son revenu.

Tableau 1.

Meubles meublants (chiffre conventionnel)	76.955	(1,8)
Compte courant	718.230	(16)
Créances	403.422	(9,2)
Commandite	105.619	(2,4)
Valeurs de portefeuille	1.573.757	(35,9)
Mobilier Usine	125.855	(2,8)
Immeubles	1.368.847	(31)
	4.378.314	100
	francs-or	%

Ce total peut se subdiviser en : Fortune mobilière : 3.009.467, soit 68 %
Fortune immobilière : 1.368.847 soit 31 %

Nous pouvons mesurer l'importance de ces chiffres grâce à l'enquête de M. Léon sur la fortune des Lyonnais, plus spécialement le sondage de 1911.

a) Classement général par niveau de fortune (toutes catégories sociales confondues) :

La fortune de C. Cottin correspond dans le sondage lyonnais de 1911 à un groupe de treize personnes - sur 1840 successions déclarées* - disposant de plus de 1 million. A noter que le plus grand nombre de lyonnais de ce sondage possèdent entre 1000 et 5000 francs. . . . La plus grosse fortune du sondage est celle d'un fabricant de soieries qui laissa 13 millions (dont cinq de compte courant et cinq de valeurs mobilières). Les douze autres du groupe possèdent 3 à 4 millions.

Sur ces treize lyonnais ayant une fortune de plus d'un million de francs, onze possèdent plus d'un million de biens mobiliers : la fortune de C. Cottin est donc représentative à cet égard. Tandis que deux lyonnais sur treize seulement possèdent une fortune immobilière de plus d'un million de francs : à ce point de vue, la composition de celle de C. Cottin est à remarquer. L'industriel et le châtelain apparaissent déjà en filigrane.

b) Classement par catégorie professionnelle :

La prééminence de Cottin est encore plus nette dans sa catégorie pro-

* soit 0,7 % 1840 communautés déclarées et 95 régimes dotaux pour 7.000 décès environ. les autres successions concernant des personnes sans aucune fortune.

fessionnelle :

- si nous prenons les 26 "industriels" du sondage de 1911, un seul possède plus de dix millions, (voir plus haut), et sa fortune immobilière ne dépasse pas le million ; les autres ont une fortune totale inférieure au million.
- si nous prenons les 57 "négociants" du sondage, nous constatons qu'un seul est millionnaire, ne dépasse pas deux millions et que sa fortune immobilière ne dépasse pas le million.
- enfin, si nous envisageons la fortune moyenne par catégorie sociale, nous observons ceci dans la catégorie des industriels :

Actif total, 670.313 celui de C. Cottin est sept fois plus élevé,
 Actif mobilier, 541.673, celui de C. Cottin est six fois plus élevé,
 Actif immobilier, 139.360, celui de C. Cottin est dix fois plus élevé.

Il ressort de ces observations que la fortune de C. Cottin n'est pas la plus grosse fortune de Lyon en son temps, mais qu'elle compte probablement parmi les grosses fortunes de la ville. Il semble bien que les grosses fortunes lyonnaises soient surtout mobilières. Celle de Cottin semble originale par l'importance de ses immeubles. Cependant, il est à noter que pour un homme qui a aimé bâtir et s'est intéressé à la terre, la partie mobilière de sa fortune reste prédominante.

2. Analyse de la composition.

- La fortune immobilière.

La déclaration de succession permet d'établir la liste des immeubles suivants :

- Une maison à Lyon, 15 quai de l'Est, pour une valeur de 500.000 francs ; il s'agit d'un immeuble situé à l'angle de la place Louis XVI (Mal Lyautey) et du quai de l'Est (quai de Serbie).
- Le château du Vivier, entouré de sept hectares, valeur : 200.000 francs,
- Le château de Maillat (et des terres pour une contenance de 143 ha d'après la déclaration de succession de Mme Cottin), valeur : 133.591 francs.
- Des immeubles dans le canton de Poncin au titre de l'actif de la communauté pour une valeur de 216.500 francs,
- Des immeubles dans le canton de Poncin, comme succession propre, pour une valeur de 320.000 francs.

Malheureusement cette déclaration de succession renvoie à des états

séparés et détaillés de ces immeubles, états qui n'existent plus. Il n'est donc pas possible de décrire ces immeubles du canton de Poncin, c'est-à-dire de la commune de Jujurieux. On peut cependant avancer que la valeur de 216.000 francs correspond au château de Sénèche, à la ferme du même nom et à une trentaine d'hectares bâtis ou acquis en cours de mariage et que celle de 320.000 francs concerne le manoir de Chenavel avec 10 ha, hérités de C.J. Bonnet et Joseph Cottin, quelques terres diverses et la moitié indivise des immeubles de l'usine de Jujurieux, bâtiments et terres "attenantes à la fabrique" hérités de C.J. Bonnet.

- L'évaluation des biens commerciaux.

Question intéressante - on aime savoir à combien était évaluée une usine - et irritante aussi, car les réponses sont loin d'être tranchées.

Il faut savoir qu'à sa mort, Cyrille Cottin était retiré des affaires - il ne participait plus aux activités ni aux profits de la société "Les Petits - fils de C. J. Bonnet et Cie". Mais il restait propriétaire, indivisiblement avec sa soeur, Mme Richard, de l'usine de Jujurieux, des terres attenantes, du mobilier et du matériel industriel en dépendant, tant à Lyon qu'à Jujurieux ainsi que du droit exclusif à "la suite du commerce de feu M. C. J. Bonnet et les marques de fabrique", c'est-à-dire du droit de se dire successeur du nom. Les deux co-propriétaires donnaient à la société commerciale la jouissance de ce droit et de ces biens moyennant une location annuelle. (19)

Dans son préambule, la déclaration de succession reprend le chiffre de 350.000 francs, fixé par C. Cottin, par testament, comme montant de sa part d'indivision, qu'il lègue à son épouse. Cette évaluation correspond donc à des immeubles et à des biens mobiliers. La valeur des immeubles commerciaux, nous avons vu plus haut pourquoi, n'est pas précisée ; on peut la supposer de 224.145 francs. Ce chiffre, que nous jugeons vraisemblable, est obtenu par différence. Car nous avons celui des biens mobiliers, fixé - s'agissant toujours de la moitié indivise - à 125.855 francs. Encore peut-on s'interroger sur la justesse de cette estimation des mobiliers qui représente règlementairement les 33 % seulement de la valeur assurée : cette dernière était peut être trop forte ou représentait une remise à neuf.*

Revenons à l'estimation globale. On la trouve dans les états de fortune produits par les notes personnelles de C. Cottin. En 1880, il évalue sa part de "l'indivision Cottin-Richard" à 350.000 francs. Il indique qu'une vente donnerait

* Exemple : "matériel, meubles et mobilier dans l'usine de Jujurieux", assurés pour 460.000 F., dont 33 % = 151.800, soit la 1/2 pour C. Cottin : 75.900 F.

un prix supérieur. Imaginant une licitation, il parle de deux millions pour l'ensemble des deux parts^{*}, ce qui est peut-être du rêve, puis "pour une valeur plus réelle" d'un million. Ensuite et jusqu'à la fin du siècle, il inscrit sa part pour 400.000 francs, indiquant en 1888 qu'il tient compte des accroissements réalisés depuis 1867... et de leur relative et immédiate dépréciation, il ajoute alors : "s'il fallait vendre, je ne serais pas sûr d'obtenir davantage de ma part des bâtiments et du matériel" et encore, en substance : s'il fallait tout refaire, cela coûterait plus. (12) On connaît l'évaluation de son testament.

Le magasin, l'usine de Jujurieux, son matériel et ses terres, le matériel de l'usine de la Croix-Rousse^{* *} formaient donc un ensemble qu'on évaluait entre 7 et 800.000 francs.

- Présentation générale des actifs mobiliers.

Leur énumération serait fastidieuse, nous présentons ici des regroupements placés en face des résultats du sondage lyonnais de 1911, pour les catégories "Négociants" et "Industriels".

Tableau n° 2.

	Mobilier et espèces	Activités commerciales	Placements
Négociants	4,93 %	62	32)
Industriels	3 %	59	44) du total de la fortune
C. Cottin	2 %	45	52) mobilière.

Commentaire : les 2 % ci-dessus représentent cette évaluation conventionnelle des meubles meublants à 76.955 francs, dont nous avons parlé plus haut. La déclaration ne cite pas d'espèces. On remarque d'autre part le pourcentage important des placements. Le tableau qui suit fait comprendre que nous puissions maintenir la rubrique "activités commerciales" chez C. Cottin, que nous avons dit s'être retiré des affaires (des affaires "actives").

* Il parle, un peu plus tard de prix poussés à 3 et même 4 millions, en cas de rachat par l'un des deux co-propriétaires voulant s'assurer l'entière propriété.

* * L'usine de la Croix-Rousse elle-même appartenait à la société commerciale.

Tableau n° 3

ACTIVITES COMMERCIALES

	Créances	Caisse d'E-Cte d'épargne	courant assurances	Fonds de commerce et mar- chandises	millier magasin et usine	Parts de so- ciété (com- mandites)	
Négociants	12 %	0,22	16	10		23	du total
Industriels	10 %	0,08	40	1,06		2	de la
C. Cottin	13,5 %	néant	23,9		4,1	3,5	fortune mobilière

Commentaire : Nous avons remplacé la rubrique "Fonds de Commerce" dans le cas de C. Cottin, par ses biens d'origine commerciale. Les créances, dans la succession Cottin, représentent une somme de 400.000 francs environ, à peu près exclusivement prêtés à sa famille proche, dont les 3/4 à son fils aîné, associé de la maison Bonnet et des sommes plus modestes à son fils Charles, industriel et de son frère Paul Cottin. Le poste Caisse d'épargne se passe de commentaires : il n'était important que pour les classes populaires. Le poste compte courant comprend essentiellement, pour C. Cottin, une somme de 708.000 francs déposée à la maison Bonnet et quelques milliers de francs dans diverses banques. Enfin, les 3,5 % représentent une commandite dans l'affaire de peignage de schappe de son fils Charles. *

Tableau n° 4

PLACEMENTS (valeurs mobilières)

	Rentes		Actions		Obligations		
	franç.	étrang.	franç.	étrang.	franç.	étrang.	
Négociants	1,6 %	2,81	20	0,5	3,5	4	du total
Industriels	3,89 %	4,30	12,5	13	6,70	3,56	de la
Moy. g ^{ale}							fortune
lyonnaise	3 %	6	24	6,5	8,18	7,33	mobilière
C. Cottin	néant	néant	13,6	26	13	néant	

* Les créances familiales (96 % des créances) représentent 8,8 % de la fortune totale de C. Cottin et 11,14 %, si on y ajoute la commandite.

Ce troisième volet des actifs mobiliers mérite l'étude particulière qui suit.

- Le portefeuille de C. Cottin.

Commentons d'abord le tableau précédent. Les fonds d'Etat ont alors la faveur des petites gens : plus la fortune est élevée, moins les détenteurs jouent les valeurs sûres. C. Cottin confirme éloquentement ce fait. Il y a d'autre part, dans son portefeuille, une prépondérance des actions étrangères qu'on ne retrouve pas ailleurs. En revanche, on n'y trouve aucune obligation étrangère, ce qui n'est pas le cas chez les lyonnais.

Précisons maintenant davantage, par le tableau suivant du portefeuille de C. Cottin :

Tableau n° 5

Obligations françaises	Actions françaises	Actions étrangères
Total : 383.673 F. 24 %	Total : 408.984 F. 28 %	Total : 782.700 F. 49,6 %
(P. L. M.)	Financières)	Financières)
	Ch. de fer) néant	Ch. de fer) néant
	Communes)	Divers)
	Assurances)	
1) Minières : 51.137 12,5 %		1) Minières : 143.360 18,3 %
2) Industrie : 321.109 78,5 %		dont 133.200 = Trifail (Aut.
dont 14.280 Forces motrices du Rhône		Hongrie)
40.000 Mécanique Verdol		2) Industrie : 639.340 81 %
6.787 L'Horme et Buire		dont 611.000 = Forges et aciéries
259.642 Soie de Chardonnet		de la Kama (Russie) (parts bénéf-
Soie artificielle (58.849)		fidaires)
3) Divers : 37.138 9 %		

Commentaire^{*} :

a) Les obligations : elles constituent un gros paquet et il s'agit essentiellement d'obligations du P. L. M. ; ce sont elles, d'ailleurs, qui ont la plus grande place, et de loin, dans le portefeuille des lyonnais en 1911.

b) Les actions françaises : un grand nombre de rubriques courantes ne sont pas re-

* Les principaux titres cités le sont à raison de 50, 100, 200 actions ou plus.

présentées. Nous avons trois rubriques : Minières, Industrie, Divers. Les mines sont essentiellement des mines de cuivre et surtout du Klondyke (Syndicat lyonnais du Klondyke). L'industrie se taille la part du lion et sa rubrique est dix fois plus importante que chacune des deux autres. L'analyse en est facile et se lit dans le tableau ci-dessus en précisant que la "Société des anciens Etablissements de l'Horme et de la Buire" était une société de chemin de fer et de hauts fourneaux et que celle des "Forces motrices du Rhône" était une entreprise d'électricité dont le président du conseil d'administration était Etienne Berne, gendre de C. Cottin. Notons que toutes ces actions françaises sont essentiellement lyonnaises ou en rapport avec Lyon, que Cyrille Cottin n'a aucun des dix premiers placements lyonnais de 1911 en actions françaises.* La place des investissements coloniaux dans son portefeuille est très faible puisqu'on ne trouve que la somme de 1875 francs pour la "Société lyonnaise de colonisation en Indochine". Les Divers, enfin, sont essentiellement constitués par la somme de 25.000 francs, représentant vingt cinq actions de la société anonyme du Journal le "Nouvelliste de Lyon," dont nous avons dit que C. Cottin était l'un des principaux actionnaires.

c) Les actions étrangères : elles constituent une somme très supérieure aux actions françaises, presque le double, un peu plus du double si on enlève les 37.138 francs de divers. Elles se précisent géographiquement ainsi :

Espagne (?)	2.600	Autriche-Hongrie	133.600
Suisse	24.200	Russie	622.700

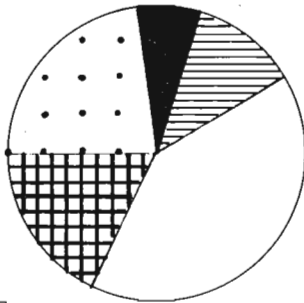
Elles s'articulent en deux rubriques : les mines de charbon, essentiellement les mines de Tri fail, gisement de lignite de Styrie, en Autriche-Hongrie, secondement des mines russes. Mais l'industrie domine largement : les textiles "manufacture de lin et de coton de Kostroma," au nord de Moscou, et "schappe de Bâle" et, en proportion écrasante, les "Forges et aciéries de la Kama", près de l'Oural, qui représentent à elles seules près des 3/4 des actions étrangères et 40 % du portefeuille.

* Crédit Lyonnais, Alais-Camargue, Suez, P.L.M; etc.

Diagramme :

Comparaison de Portefeuilles

Actions françaises

Lyonnais
1911

Valeurs financières

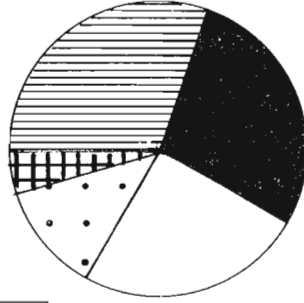


Valeurs de chemin de fer

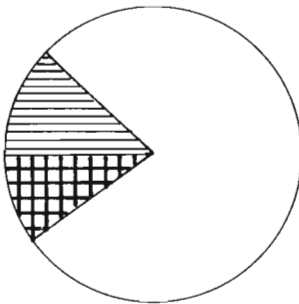
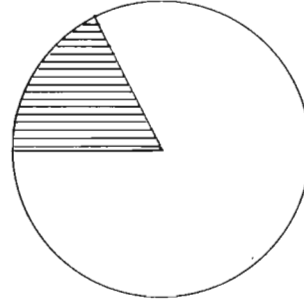


Valeurs diverses

Actions étrangères



Valeurs minières

Valeurs d'établissements
industrielsC. Cottin
1905

La proportion des valeurs russes par rapport à l'ensemble des placements à l'étranger est donc nettement plus forte que dans la moyenne des placements lyonnais où ce pays tient cependant la première place en 1911 ; elles sont orientées d'autre part vers l'économie et non vers les fonds d'Etat ou valeurs assimilables. La différence entre ce portefeuille d'actions étrangères et celui de la moyenne des lyonnais aurait été, peut-être, plus accentuée avec un sondage fait en 1905, s'il est vrai qu'une bonne partie des investissements en Russie s'est faite pendant les huit dernières années précédant la guerre de 1914, moment où le doute avait disparu de l'esprit des capitalistes. (20)

Ce qui frappe dans ce portefeuille, c'est la très faible dispersion des placements, contrairement à ce qui se passe pour la moyenne des lyonnais de 1911 et c'est qu'ils sont tout à fait détournés des valeurs de sécurité. Ce n'est pas un portefeuille de rentier, comme chez un grand nombre de français de l'époque, préférant les obligations aux actions, les fonds d'Etat aux valeurs industrielles, mais un portefeuille d'homme d'affaires, se joignant au lancement d'entreprises*, informé ou bien conseillé. En dehors de quelques titres (surtout les Divers et la mécanique Verdol), dont le lieu de dépôt, n'est pas précisé, les valeurs possédées par Cyrille Cottin étaient déposées en quatre points. Les obligations P.L.M. étaient à la Banque de France et un assortiment d'actions était réparti entre la Société lyonnaise (73 % de ces actions), le Crédit lyonnais (24 %) et l'agent de change lyonnais Charbonnier (3 %).

B. De l'histoire de la fortune à la détermination des revenus.

Pour des motifs touchant à l'accès aux sources, la genèse d'une fortune et l'analyse un peu poussée des revenus sont peu nombreuses dans la production relative à l'histoire de la bourgeoisie contemporaine. C'est de toute façon, une en-

* Les titres de la Kama, énorme paquet, étaient constitués par des "parts bénéficiaires", la moitié de ceux de la Soie artificielle, par des "parts de fondateur".

treprise difficile et cet article ne donne qu'une approche. Mais elle ne nous en a pas moins paru tentante.

1. Premières années et période décisive.

La fortune de C. Cottin s'est constituée entre 1863, année de son mariage et les alentours de 1879, soit durant une période de dix sept ans. Ses fondements sont essentiellement, on s'en doute, le commerce, fabrication et commerce des soieries.

Un premier niveau est atteint en 1868, celui du million. Un état de janvier de cette année (12) donne le chiffre de 993.000 francs en capital, fournissant 44.350 francs de revenus auxquels s'ajoutent 5.500 francs d'appointements dans la maison de son grand-père Bonnet, mort en octobre de l'année venant de s'écouler. On connaît à ce capital les origines suivantes (21) :

apports (confondus) au mariage, 1863	: 164.000
partage de la succession de ses parents, mai 1867	: 142.000
sa part de la succession de C.J. Bonnet, nov. 1867	: 538.564
844.564 (sans les meubles meublants).	

Dans quelle mesure, les liquidités composant une partie de ces biens (plus des 3/5) ont-elles été réinvesties et leurs revenus dépensés ? Comment capitaux et revenus interfèrent-ils avec les substantielles gratifications commerciales, touchées par C. Cottin entre 1863 et 67, que nous ne connaissons qu'incomplètement (22) et qui ont pu être réinvestis dans l'affaire, en tout ou en partie ? Impossible de tout saisir. Mais 844.564 francs d'apports antérieurs pour un état de fortune se chiffrent à 993.000 francs, cela veut dire que les origines de ces capitaux, pour être commerciales (on se souvient des antécédents familiaux de Cottin), le sont par l'intermédiaire de la dotation et de l'héritage. Les résultats des activités professionnelles de l'intéressé ne viennent qu'en second lieu.

Cependant, par la suite, l'explication par les héritages n'est plus valable. Entre 1870 et 1880, la fortune de C. Cottin quintupla, sans qu'intervienne

aucune succession. On augmenta l'estimation de l'indivision commerciale : le compte de fond de Cottin (participation au capital social) tripla, ainsi que l'importance des propriétés rurales, avec l'aménagement d'une ferme à Jujurieux ; le compte courant libre se gonfla ; une maison fut acquise à Lyon et un portefeuille de valeurs constitué. (12) Les premiers de ces postes produisaient des revenus capables d'alimenter le budget familial avant que n'apparaissent les deux derniers. Ceux-ci rapportèrent à leur tour et aidèrent à la dépense ou à l'accroissement de la fortune. Mais celle-ci s'augmenta essentiellement grâce aux bénéfices de la maison Bonnet.

Les droits de C. Cottin s'élevaient, au delà d'une certaine fraction du type "gratifications aux employés intéressés", à 31 % des bénéfices, lors d'une première société commerciale (1867 à 1873) et à 34 % dans les deux sociétés suivantes que nous connaissons (1873 - 1885). La première société bloqua les bénéfices pour aider à l'accroissement de l'affaire, pendant les six années de son existence. (21) Cottin toucha donc en 1873 ses parts accumulées de bénéfice. Nous ne connaissons que celles des années 68 à 70 dont l'ensemble représente déjà la très belle somme d'1.196.954 francs. Nous possédons d'autre part les résultats des années 77 à 80 qui se soldèrent par deux années de perte et deux de bénéfices, avec deux distributions dont Cottin retira la somme encore belle de 440.000 francs. (22) Mais les années placées entre 1870 et 77 ont été aussi brillantes que leurs devancières. (23)

Ce sont donc bien les résultats commerciaux des années 1868 à 79, libérés en 1873 et libres ensuite qui permirent à C. Cottin de faire les accroissements signalés et notamment cette acquisition du quai de l'Est, une maison de cinq étages et d'une valeur de 500.000 francs et de développer un gros portefeuille de valeurs mobilières, inauguré en 1870. Il écrit dans ses notes personnelles qu'il a, en 1879, "une fortune largement suffisante" pour subvenir aux besoins et charges de sa position, aux besoins présents et futurs de sa famille. (12) Les circonstances firent, nous le verrons, qu'il ne dépassa pas le chiffre atteint en 1880, le plus haut que nous connaissons^{*}, oscillant, cette année-là, entre 5.620.000 et 5.795.000 francs. (12)

* Sauf les chiffres de spéculation de 1881, dont nous parlons plus loin.

2. Structure rétrospective de la fortune et analyse des revenus.

Le tableau n° 7 nous permet de nous faire une idée, à trois moments distincts de sa carrière, de la structure de la fortune de C. Cottin. (12) Tandis qu'à son décès, certains éléments ne peuvent être démêlés, nous pouvons aisément distinguer ici les placements du commerce de la fortune personnelle. Les premiers sont en proportion écrasante en 1868, puis la répartition tourne en 1880 au détriment des avoirs commerciaux (42 %), phénomène qui s'accroît en 1891 (36 %, à cause d'une diminution des capitaux dont le motif nous échappe). Cyrille Cottin a développé ses investissements professionnels, mais il a accru davantage sa fortune personnelle, tout en diversifiant la nature de ses avoirs. A l'inverse de ce qui se passe pour la déclaration successorale, la distinction mobilier - immobilier est, ici, moins facile à faire. Cependant, on peut l'établir pour 1868, avec 67 % de mobiliers, et on peut l'évaluer approximativement, pour 1880 et 91, à 78 et 76 % en faveur de ces mêmes mobiliers ; soit, au total, des pourcentages voisins de ceux de la fortune au décès.^x Enfin, dans les années 80 et 91, on remarque un certain équilibre entre les avoirs commerciaux, les valeurs mobilières et les propriétés.

Ce tableau introduit aussi à la connaissance des revenus de C. Cottin. Il donne un chiffre déjà cité pour 1868 et, pour l'époque où la fortune est définitivement constituée, les chiffres de 254.000 et de 178 à 198.000 francs. D'ores et déjà, ces sommes apparaissent considérables. Pourtant, une précision, s'impose : il s'agit là des revenus ordinaires, fournis par le rendement annuel de l'argent investi. Ces sommes ne comprennent pas les plus values provenant de la revente des valeurs boursières, ni surtout la participation aux bénéfices du commerce. Car, de même que ceux de la Bourse, les bénéfices commerciaux sont essentiellement irréguliers et leur montant imprévisible.

On a vu que Cyrille Cottin, lors de la constitution d'une première société commerciale, en 1867, n'avait rien reçu, en matière de profit, pendant six ans, puis avait touché une très grosse somme en 1873. Nous connaissons les inventaires de

* Toujours abstraction faite des meubles meublants.

Tableau n° 7

Structure de la fortune et des revenus ordinaires de Cyrille Cottin

1er janvier 1868		31 Août 1880		25 Octobre 1891	
Capital	Revenu	Capital	Revenu	Capital	Revenu
<u>1) Commerce</u>					
a) capitaux					
Cpte de fond :	400.000	5 % 20.000	1.200.000	5 % 60.000	1.450.000
Cpte courant libre :	160.000	5 % 8.000	800.000	5 % 40.000	4,5 % 68.000
b) indiv. Cottin-					
Richard (usine et matériel, terres					
attenantes) 1/2 :	252.000	loué 13.500	300.000 loué 15.000	400.000	5 % 20.000
augment. 1880 :	-	-	50.000 "	1.000	/
<u>2) Biens particuliers</u>					
a) mobilier					
Créances diverses :	3.000	5 % 150	20.000	1.000	/
Val. portefeuille :	/		2.200.000	100.000	2.050.000
					4 % 82.000
					3 % 62.000
b) immobilière					
- Lyon : mais. Quai					
de l'Est :	/	540.000	5 % 27.000	estimé : porté :	500.000 5 % 22.000
- Jujur. : Montaillet 1/2 :	40.000	0	0	40.000	40.000
Chenavel :	55.000	1.000	60.000	70.000	50.000
Sénèche		510.000	100.000	10.000	100.000 50.000
(ferme et terres) :	/		230.000	2 %	235.000 160.000
Divers :	83.000		70.000		300.000 200.000
- Ecully : terre :	/		/		220.000 200.000
Le Vivier :	/		/		965.000 700.000
- Maillat :	/		/		700.000
(francs-or)	993.000	44.350	5.620.000	254.000	5.100.000
					198.000
					178.000

la maison Bonnet des années 1877 à 1885, soit une période de neuf ans, marquée par deux années de perte et le reste en bénéfices. (22) Cottin ne recevait rien, naturellement, les années de perte, celle-ci étant alors imputée sur un compte de réserve qu'on reconstituait l'année bénéficiaire suivante. Les versements sont donc extrêmement inégaux, d'autant que de part et d'autre de 1880, une période accidentée mais positive au total est suivie d'une autre aux médiocres distributions. On peut calculer cependant que, pour l'ensemble de ces neuf années, C. Cottin a reçu la somme nette de 614.836 francs ; celle-ci représente une moyenne de 68.315 francs par an, qui double et au delà le revenu habituel du compte de fond et s'ajoute, annuellement en théorie, au montant des revenus ordinaires.*

Notre connaissance des plus values boursières est très limitée. D'après une note de C. Cottin que nous citons avec quelque réserve parce qu'elle n'est pas parfaitement claire, il semble bien que, pour trois années des premiers temps de sa "carrière" boursière, 1872 - 73 - 74, il ait réalisé un bénéfice net, respectivement de 32.900, 17.830 et 20.518 francs. En 1888, époque de "maturité", cherchant des accroissements possibles pour ses revenus, Cottin envisage une plus value de la valeur de la "Société Franco-Russe de l'Oural" de 100.000 francs sur quatre ans. (12)

En établissant, d'après une douzaine d'années connues et comprises entre 1880 et 1895, un niveau moyen de fortune d'un peu plus de 5 millions et un chiffre moyen de revenus ordinaires de 205.000 francs, on se risquera, en ajoutant 50.000 francs de bénéfices commerciaux et 25.000 (?) de plus values boursières, à avancer que, dans ses belles années,* * Cyrille Cottin a atteint le chiffre de 280.000 F. de revenus. Si ce chiffre, comparable aux profits ordinaires tirés de sa banque par un Henri Germain, reste probablement loin derrière les revenus globaux du fondateur du Crédit lyonnais, il ne laisse pas cependant d'être impressionnant. (24)

Reste la question du taux et de la répartition des revenus. Les revenus ordinaires se subdivisent dans les mêmes proportions que le capital, en avoirs commerciaux et personnels. Un calcul strict n'est pas possible pour mobiliers - immobiliers, mais il est certain que ces proportions se retrouvent, en plus accentué. C'est-à-dire que, dans les années de fortune achevée, les revenus commerciaux

* Et en 1888, Cottin évalue les bénéfices commerciaux de quatre années à venir à 50.000 F. par an, sa part.

* * Les belles années ne furent pas celles des plus hauts bénéfices commerciaux mais ensuite et grâce à eux, celles des plus hauts revenus diversifiés.

(ordinaires) sont importants mais légèrement inférieurs aux autres et que les revenus mobiliers demeurent beaucoup plus forts que les immobiliers. L'explication de cette double remarque réside dans l'importance prise par le poste "Valeurs de portefeuille" et par le peu de rendement des propriétés rurales (certaines, de pur agrément, comme le Vivier ou Montaillet, ne rapportant même rien). Si l'on tient compte des revenus "extraordinaires", l'équilibre s'établit entre commerce et non commerce et la prépondérance des mobiliers, bien sûr, devient écrasante. Enfin, les taux de revenus, évalués avec prudence par C. Coctin dans des états à usage personnel, vont de 2 % pour les propriétés rurales, à 4 ou 4,5 % pour les valeurs mobilières et 5 % pour l'immeuble lyonnais ou le taux d'intérêt des capitaux commerciaux ; le revenu global du compte de fond, nous l'avons vu, pouvant atteindre ou dépasser 10 %.

Ce dépassement de la part de la rente foncière - immeuble urbain mis à part - par celle des profits réalisés sur les titres, illustre une évolution générale des revenus de la bourgeoisie française, à la fin du XIX^e siècle. (25)

3. Le portefeuille de 1880 et le krach de l'Union Générale.

Les belles années, auxquelles nous faisons allusion plus haut, furent traversées par un orage, celui du krach de la banque de l'Union Générale, au début de l'année 1882. Cet organisme fut créé en 1878, dans une conjoncture favorable, par Eugène Bontoux, grand lanceur d'affaires en Europe centrale. Banquier monarchiste et catholique, il réussit à porter sur ses registres les grands noms de l'armorial français et ceux de hauts dignitaires du clergé, ainsi que bien d'autres plus humbles. Sa succursale de Lyon connut un succès considérable dans le monde traditionnaliste de la ville, dans celui de la soierie notamment. L'engouement pour les profits boursiers qu'il assurait devint très vif. Bontoux se laissa gagner par la fièvre qui sévit dans les derniers mois de 1881, et commit des erreurs. Le mouvement de spéculation fut si disproportionné que, suivant les mécanismes du marché - peut être favorisés par des concurrents - la brusque crise de confiance de

quelques uns entraîna la catastrophe. (26)

Inauguré avec des obligations françaises de chemins de fer, le portefeuille de C. Cottin se développa, de 1870 à 1878, par des acquisitions de rente 5 %, d'actions du P.L.M. et des chemins de fer autrichiens, de la "Société lyonnaise de dépôts", de St Gobain et de Suez, par des titres des "Forges et fonderies de Terrenoire, La Voulte et Bessèges." En 1879, l'année d'un vrai "boom" économique et d'émissions de valeurs multipliées, les achats de C. Cottin semblent avoir été considérables. Les actions de l'Union Générale sont fréquemment négociées et des titres d'entreprises en liaison avec elle sont acquis tels que le "Nord-Est Hongrois" (Ch. de fer), la "Réassurance française" ou l'"Anglo Universal Bank".* On remarque d'autre part plusieurs souscriptions d'actions du Crédit lyonnais. On parvient ainsi à l'année 1880 pour laquelle nous avons, au 15 décembre, la composition du portefeuille (tableau n° 8). Son montant est alors de 2.155.000 francs, et, s'il est vrai que le marché financier français était alors bourgeonnant, il n'y a pas lieu encore de parler de gonflement excessif. Le portefeuille retrouva d'ailleurs ce niveau quelques années après le krach. (12)

Ce portefeuille de 1880 appelle deux séries de remarques. On observe d'abord - le tableau est disposé à cet effet - le pourcentage important (45 %) des valeurs de société en rapport avec l'Union Générale. Il s'agit d'entreprises créées par Bontoux, seul ou avec l'Union ('NE Hongrois' ; deux sociétés d'assurances ; "Länderbank", de Vienne ; "Eaux d'Italie"), rachetées par l'Union (Trifail) ou auxquelles celle-ci participait (NE Brésil), ou dont simplement elle écoulait les titres ('Société Franco-Russe de l'Oural' ; Porto-Rico ; usines métallurgiques 'Fürstemberg', rachetées ensuite). Toutes ces sociétés furent vivement éprouvées lors du krach - certaines même liquidées - mais une telle concentration ne paraissait pas dangereuse alors. Car les affaires apportées par Bontoux aux lyonnais avaient déjà donné de bons résultats et les premiers développements de l'Union Générale s'étaient faits

* Créée en 1879, à Londres, par quelques "ultra-catholiques" de l'Union.

Tableau n° 8

PORTEFEUILLE DE C. COTTIN au 15 décembre 1880

Fonds d'Etat	Obligations françaises	Obligations étrangères, sociétés en liaison avec l'Union Générale	Actions de sociétés en liaison avec l'Union Générale	Actions diverses
278.000 (Rente franç.)	87.000 ch. de fer (Rh. et L.) 195.000 " (PLM) 25.000 ind. (Terrenoire)	1) Affaires austro-hongroises 182.000 ch. de fer (NE Hong) 50.000 mines (Trifail) 145.000 ind. (Furstemberg) 377.000 2) Divers pays 45.000 ch. de fer (Brésiliens) 116.000 mines (Oural) 49.000 divers (Bons de Porto-Rico) 210.000	1) Secteur étranger a) Affaires austro-hongroises 37.000 assur. (Franco-Hongr.) 45.000 banque (Länderbank) 28.000 ind. (Brass. Fr. Hongr.) 110.000 b) Divers pays 12.000 banque (Angl. Univ. Bank) 10.000 mines (Oural) 12.000 divers (Eaux d'Italie) 34.000 2) Secteur français 71.000 assur. (Réass. franç.) 186.000 banque (Un. Gale) 257.000	1) Secteur étranger 61.000 ch. de fer (Autrich.) 105.000 " (NE Suisse) 6.000 banque (Bank-europ) 172.000 2) Secteur français 10.000 assur. (Lion vie) 6.000 " (Lion Incend.) 160.000 banque (Cdt Lyon) 25.000 mines (St. du Gard) 40.000 ind. (St Gobain) 55.000 " (Moulinage X.) 114.000 " (Fourchambault) 410.000
Totaux :	278.000	587.000	401.000	582.000
% 12,9	14,2	27	18,6	27
		45,6 %		

sur des bases très réelles qui impressionnaient. (26) Cela dit, on ne manquera pas de relever les deux cents actions du Crédit lyonnais et les cent de la Staatsbahn (ch. de fer autrichiens), en grande rivalité avec l'Union Générale. L'autre série d'observations porte sur la comparaison à faire avec le portefeuille de 1905. Un alignement des pourcentages est éclairant :

	Rentes		Actions		Obligations		Oblig.	Actions
	franç.	étrang.	franç.	étrang.	franç.	étrang.		
1880	12,9 %	0	30,9	14,6	14,2	27	47 %	52
1905	0	0	28	49,6	24	0	24	76

(pourcentages par rapport au total du portefeuille)

Si paradoxal que cela puisse paraître, mais sur un autre plan que ce que nous disions sur les "affaires Bontoux", le portefeuille de 1880 est très diversifié et beaucoup plus orienté que celui de 1905 vers les valeurs de sécurité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. On ajoutera seulement que les titres d'établissements industriels sont en proportion beaucoup moins forte en 1880 qu'en 1905 ; 1880 possède un substantiel poste d'assurances - alors très en vogue - qui n'existe plus en 1905, de même que la grosse rubrique ... bancaire.

Les notes de C. Cottin relatives au krach, qui sont à l'état de brouillons, ne permettent pas de donner des pourcentages pour 1881, l'année de la spéculation. Mais deux mises au point d'octobre et de novembre permettent des comparaisons avec la fin de 1880. Le trait essentiel est le renforcement du paquet de titres plus ou moins liés à l'Union Générale, tant pour le nombre des valeurs maintenues que pour celui des nouvelles. Apparaissent les titres de trois sociétés qui seront liquidées lors du krach : "Brasseries austro-françaises", Alpine^{*} et Banque de Lyon et de la Loire. Le nombre des actions de l'Union elle-même est passé d'une année à l'autre de 300 à 800. Parmi les titres qui ne sont pas liés à cette banque, on observe l'entrée de la Banque de France, des éclipses de la rente française et la vente, en octobre, des actions du Crédit lyonnais et d'une partie des Chemins de fer au-

^{*} "Société minière et métallurgique des Alpes Autrichiennes."

trichiens. Sont à relever, enfin, les titres de l'"Association financière lyonnaise", sorte de syndicat de la "Haute Banque" locale, l'un des groupements financiers les plus distingués, formés dans ces circonstances. (26)

Car tout Lyon spéculait, du haut en bas de l'échelle sociale, la ville se transformant, selon un mot de l'époque, en une vaste rue Quincampoix. Le portefeuille de C. Cottin connaît alors une poussée formidable : nous l'avons laissé à 2.155.000 francs à la fin de 1880, nous le retrouvons à 3,3 en juin 1881 et à 4,3 fin septembre. Le rythme se précipite pendant le fameux dernier trimestre : 4,5 le 4 octobre, faisant atteindre 8 millions au chiffre de sa fortune, 5,09 millions le 18 octobre et la fortune atteint 8.590.000 - le sommet - mais le portefeuille redescend à la fin du mois à 4,06, les dépasse un peu en novembre et remonte le 15 décembre à 4,4 ou 4,5 !* Il est à remarquer que, pendant tout ce temps, Cottin maintient l'évaluation du reste de sa fortune à 3,5 millions, compte courant libre à la Maison Bonnet compris. Ce qui veut dire qu'il n'y touche pas, qu'il peut se permettre de ne pas y toucher - au contraire de nombre de ses semblables. Il ne mêle pas sa société commerciale à ses propres spéculations, au contraire de nombre de ses confrères. (26) Sa spéculation a pu recourir à des ponctions sur ses revenus mais semble s'être surtout nourrie elle-même, par ses propres bénéfices et par le système des reports. Une seule indication de profit suffisamment claire nous est donnée : dès 1880, les diverses ventes d'Union faites par Cottin, entre le 14 oct. et le 7 décembre, lui ont laissé, dit-il, un bénéfice de 126.000 francs. Des notes de la fin de 1881, et ne serait-ce que le calendrier établi plus haut, permettent de penser à des sommes nettement supérieures. (12)

La dégringolade boursière commença avec les difficultés de la Banque de Lyon et de la Loire, dans la première quinzaine de janvier. C'est semble-t-il au 15 janvier que C. Cottin a donné les ordres qui allaient sauver une partie de sa mise. Le 16, commençait la liquidation de quinzaine au cours de laquelle chutèrent les cours de l'Union. La journée du 19 fut décisive, au soir de laquelle l'en-

* En dehors du 31 octobre, la montée est coupée de quelques modestes retraits.

dettement des agents, à cause des reports, fut tel qu'ils durent fermer leurs carnets. La banque de l'Union Générale se maintint jusqu'au 29, jour où elle cessa ses paiements. (26)

Le fait est qu'au début du mois suivant, Cottin était créancier de son agent de change de la somme de 1.700.000 francs. "Une partie provient, explique-t-il, de sommes placées en report, et dont je n'ai pu avoir les titres à défaut du montant, opérations qui exposaient l'agent", il s'agit sans doute de 700 actions de l'Union "employées en report au 15 janvier". Le reste provenant d'un compte courant à vue et de titres en dépôt non livrés. L'agent, mis en liquidation comme tous ses confrères lyonnais, présentait un bilan positif, la créance de C. Cottin représentant le tiers des sommes dues à ses clients. Cottin se fit tirer l'oreille pour accepter le concordat qu'on lui proposait : 20 % remboursés en espèces, et 80 % en bons fournis par un emprunt de la Chambre syndicale. Ces bons étaient remboursables au pair sans intérêt, par des tirages au sort trimestriels. Cottin calculait que négociés ou amortis sans intérêts, ils seraient dépréciés d'au moins 50 %, sinon 60 ou 70 %, soit pour lui, une perte allant de 7 à 900.000 francs. Perte considérable, chez un agent qui avait touché des courtages considérables. Alléguant la fidélité de sa clientèle à cette charge et, pour son détenteur présent, la garantie morale et pécuniaire de son père, retiré, il demandait à ce dernier de lui racheter le tiers de ses bons, au prix d'émission. Il redoutait, en fait, une dépréciation totale. (12)

Le portefeuille de C. Cottin était inégalement fractionné en plusieurs autres dépôts, l'un notamment à l'Union Générale. Mais ses notes ne nous font pas l'inventaire de leur situation. En février-mars 82, son portefeuille se trouve ramené à la valeur de 800.000 francs au mieux, 600.000 au pire, à laquelle il ajoute, au mieux, la créance en espèces sur l'agent et les bons dépréciés de moitié, au pire, la créance toute seule. Soit dans le premier cas, une somme de 1.825.000 Fs, dans le second de 900.000. Soit, au total, une perte, sur l'état de décembre 1880, de 330.000 francs dans le meilleur cas, de plus d'un million, dans la pire des hypothèses.

Cottin tira la leçon de l'expérience : aucune trace de l'affaire de Panama dans ses notes. Il n'a pas cherché pour autant les valeurs de sécurité mais s'est souvenu du caractère aléatoire des placements boursiers. En n, ses dépôts chez un agent lyonnais passèrent de la première à la quatrième position, au profit de banques dont les décisions ne se prenaient plus à Lyon.

4. Du bon usage de la fortune au patrimoine à transmettre.

Le tableau n° 9 permet de suivre l'évolution de la fortune après 1881. La double évaluation de 1882 reflète, au lendemain du krach de janvier, cette incertitude qui régna, nous le savons, autour du portefeuille. Le retrait paraît confirmé ensuite mais c'est aussi bien la construction du château du Vivier qui peut en être la cause. Deux estimations en 1888 : avant et après mariage de la fille ainée (250.000 F. de dot à défalquer). Après un premier relèvement en 1887, 1894 retrouve le niveau de 1880 (héritage du beau-père Payen). La baisse est nette à la fin du siècle : plus de bénéfices commerciaux^{*} et versements de dots. Si l'on rajoute les 1.300.000 F. de dots versés avant le 25 février 1905 au chiffre de fortune donné par l'Enregistrement, on retrouve les 5,6 millions de 1880. (12)

Les années 1879 et 80 furent pour C. Cottin un temps d'hésitations et le début d'une interrogation qui dura jusqu'à sa retraite, sur les problèmes que lui posait la vie en société commerciale et sur ses possibilités (qu'il ne réalisa pas) soit de racheter l'affaire Bonnet pour lui seul, soit de créer une autre affaire, soit surtout de se retirer prématurément. Ceci l'amenait à des réflexions intéressantes sur sa manière de concevoir l'existence, suffisamment répétées dans ses notes, pages après pages, pour que nous soyons assurés de connaître le fond de sa pensée. Sa fortune acquise lui suffisant, son activité à la maison Bonnet lui paraissait liée à la satisfaction que peut donner, avec bien des soucis, la direction d'un commerce et d'une industrie ainsi que l'appartenance au haut commerce lyonnais ; mais plus encore à des impératifs moraux : maintenir l'influence bienfaisante de la maison et donner

* Retiré en 92, Cottin n'eut plus que des profits de commanditaire, et seulement jusqu'en 1898.

d'autre part à ses fils l'exemple d'une vie de travail, tout en se gardant, sur le plan pratique, la possibilité de guider leurs premiers pas dans l'affaire. De quoi l'obliger à renoncer à une vie bien tranquille vers laquelle le portaient, dit-il, ses goûts et ceux de sa femme : "Vivre de mes rentes, partie à la ville, partie dans la grande campagne, m'occupant à la ville de la bonne administration de ma fortune, de bons placements, de bonnes oeuvres, de l'éducation de mes enfants et de leur établissement ; à la campagne, d'agriculture et du bien à faire aux populations agricoles ; le tout entremêlé de distractions et de voyages." Les secousses du krach et l'amour de bâtir achevèrent en tout cas de le faire renoncer à ces perspectives dignes du sonnet de Plantin. Lancé en effet, dans la construction du château du Vivier, pour lequel il voyait grand - près de trente cinq pièces autour d'un donjon de plus de trente mètres (27) - Cottin, qui se fixait pour impératif de ne pas dépasser 300.000 francs, envisageait en 1882 de déduire les 200.000 francs restant pour achever la bâtisse et la rendre habitable, de son capital estimé, alors, aux environs de 4,8 millions. Et de calculer : sur les 180.000 francs auxquels seraient ramenés ses revenus, économiser 60.000 francs par an pour faire face à de grosses dépenses telles qu'une première dot ou pour parer à toute éventualité... ou pour songer à acquérir une nouvelle campagne plus propice que les autres à l'agriculture et à la chasse. Ce dernier point se réalisa avec l'achat, en 1887, des château et terre de Maillat, en Haut-Bugey, ancien fief des Moyria. Auparavant C. Cottin s'était intéressé au château de Genoud, situé près de Certines et non loin de Jujurieux dont il aurait été le complément agricole et cynégétique. Malgré la peur de laisser passer une occasion, il avait reculé en voyant le Vivier et ce qui restait à y faire, en songeant déjà à une création à Jujurieux-Sénèche et à cause du triple désir de ne pas trop entamer ses revenus "pour pouvoir disposer d'une large part pour le Bien", de ne pas trop fournir d'occasions de courses et de dissipations à ses fils et de ne pas "passer pour avoir quantité de châteaux". Surtout il ne trouvait pas cette propriété assez montagnarde, qualité qui à Maillat (avec une espérance de chasse vite déçue) l'emporta sur le reste.

Du dernier épisode de cette chronique de propriétés, datant de 1891, on retient l'impression d'un sens du devoir social vraiment poussé chez C. Cottin. A son frère ^{*} qui lui demande le rachat de sa part de la propriété familiale de Montaillet, à Jujurieux, Cyrille explique qu'il donne satisfaction pour éviter d'entreprendre à proximité une construction coûteuse dont il avait le projet et éviter ainsi de dépenser ses capitaux et revenus au moment où la lutte pour "la cause chrétienne et catholique" est plus que jamais prioritaire. Il traite alors Maillat de "surplus occasionnel" et avoue être au regret d'avoir fait le Vivier si vaste, "trop vaste pour mes héritiers futurs". Il ne fit donc sa création de Sénèche que plusieurs années après, et non sans avoir revendu Montaillet à sa soeur,

Faisant le point de sa fortune en 1892, C. Cottin désirait que celle-ci atteigne un niveau tel qu'en donnant 250.000 francs de dot à chacun de ses sept enfants, il puisse considérer que sa succession et celle de sa femme leur laisseraient à chacun le double, soit au total, dots et successions, 5.250.000. Il ajoutait que cette somme n'était pas alors tout à fait atteinte, mais le serait, et peut-être même dépassée, montrant ainsi qu'il ne partait pas de ce qu'il possédait mais se fixait un but à atteindre. A propos des variations des valeurs mobilières, il se demandait s'il valait mieux chercher des placements plus rémunérateurs mais plus chanceux et préoccupants ou les revenus les plus sûrs mais les plus bas. Il comptait aussi sur des bénéfices commerciaux et successoraux. En 1893, mourut Louis Payen : la part d'héritage de Mme Cottin, jointe à celle qui provenait de sa mère, constituait justement le double de sa dot. (20) "Chose qui se fait assez dans les familles nombreuses" écrivait Cottin, l'année précédente.

Ces projets, cette norme qu'il se fixait, continuent à l'occuper en 1905, époque d'une grosse dépense comme celle du déplacement de l'église de Maillat. "Et que nous réservent, écrit-il, les possibilités de séparation Eglise-Etat, d'impôt sur le revenu etc.". Quinze jours avant sa mort, après une a-

* L'ancien député, qui n'était pas dans les affaires, avait une fortune uniquement immobilière de 600.000 F. et 25.000 F. de revenus, et quatre enfants.

Tableau n° 9

Capital - Revenus ordinaires - Dépenses du ménage

	Capital (estimations de C. Cottin)	Revenu net ordinaire	Dépenses Géné- rales du livre de comptes	Dépenses nettes du livre selon C. Cottin.
1867			40.388	27.299
1868	990.000	49.700		
1870	946.626	49.763		
1874			104.608	74.949
1875			84.355	68.854
1876			84.121	77.410
1877			104.035	77.678
1878			90.574	85.346
1879			90.625	87.744
1880	5.620.000 (août)		138.785	85.738
1881	x		119.851	98.193
1882	[4.400.000 (minim) 180.000 5.325.000 (maxi.) 220.000		95.653	71.865
1883	4.850.000		86.224	75.726
1884			83.950	76.681
1885	4.980.000	213.000	131.007	82.897
1886	4.750.000	192.000	134.138	
1887	5.200.000		184.954	
1888	[5.100.000 211.000 4.800.000 193.000		142.665	
1889			141.917	
1890	5.300.000	212.000	114.511	
1891	5.100.000	178 à 198.000	env. 120.000 (estimat. de C. C.)	
1892	env. 5.000.000	170 à 190.000		
1894	5.500.000	211.000		
1895	5.525.000	227.000		
1897	4.955.000			
1898	4.985.000			
1902	4.300.000	160.000		
1905	4.090.000	146.000	120.000 (estimat. de C.C.)	

nalyse de risques pris dans une affaire familiale, il s'engage à ne pas se préoccuper et se fatiguer outre mesure de la récente diminution de sa fortune, et se dit que ses chiffres sont encore beaux et ses projets toujours valables, sans modification sensible de son organisation de vie. (12) Quelle est donc cette organisation de vie, cette dépense dont le montant semble fixé par avance, comme pour beaucoup de familles bourgeoises de ce temps⁽⁵⁾, et à laquelle les revenus doivent être capables, bon an mal an, de subvenir ?

III - Analyse du budget.

A. - Aspects généraux.

1. Le livre de comptes de ménage.

Ce sont douze volumes. Le premier, isolé, de 1867, les autres couvrant les années 1874 à 99 (sauf 90-91). La tenue des livres est très bonne en 1867 et de 74 à 85 ; ensuite la ventilation et les récapitulations sont perturbées, puis disparaissent à partir de 1893 ; 1898 et 99 sont peu utilisables. Mais cela suffit d'avoir bien présentées une année ancienne et douze années centrales dans la vie du ménage ; puis des années tardives dont certains postes sont analysables. C'est en principe le livre de Madame. Mais Monsieur prête très souvent la main. Les totalisations sont d'un tiers. Tout n'est pas intéressant. Nous retiennent, page après page, à gauche, les dépenses en ordre chronologique et, à droite, leur ventilation par postes ; la totalisation annuelle par postes et le total général.

On ne trouve pas dans ces livres les comptes des immeubles de rapport tels que la maison du quai de l'Est, la ferme de Sénèche ou la terre de Maillat. Si les états de fortune nous donnent un chiffre de revenu net, nous n'avons pas les dépenses afférentes à ces propriétés : pas plus que celles du portefeuille de valeurs, bien sûr. Ces livres ne comprennent pas non plus, sauf exception, certaines "dépenses considérables" ou "grosses dépenses extraordinaires", selon les termes de Cyrille Cottin, telles que dots, achats de propriété, élévation de ré-

sidence qui pouvaient, comme nous l'avons vu, entamer aussi bien le capital que prendre sur les revenus. Ces livres recueillent donc des dépenses de consommation et de consommation courante, qui, pourvu que l'on ait une idée du reste, importent beaucoup à notre recherche du niveau et du genre de vie.

2. La dépense globale.

Le tableau n° 9, déjà considéré pour la fortune et les revenus, nous intéresse maintenant à cause du montant global de la dépense. Celle-ci se lit sur deux colonnes : dépenses générales, dépenses nettes. Cette distinction est faite par C. Cottin qui, sur la page du bilan annuel, déduit des "extras" (consistant principalement en voyages) et, de façon un peu irrégulière, des dépenses d'aménagement ou d'entretien des propriétés. La déduction de ces dépenses permet de mieux constater la régularité - ou, accidentellement, les variations - du budget ordinaire. Mais ces dépenses déduites reviennent chaque année et n'en sont donc pas moins à considérer. D'autant plus qu'en raison des insuffisances des livres, nous ne pouvons plus les distinguer des autres après 1885. Les dépenses relevées sur les livres de comptes font apparaître, quand on les soustrait sur le tableau n° 9 aux évaluations de revenus, de substantielles possibilités d'économies. Celles-ci servirent, comme nous l'avons vu, à la fois à augmenter la fortune durant certaines périodes et à acquérir des propriétés. Entre 1880 et 1892, les revenus oscillent entre 180.000 et 250.000 francs par an, sans compter ce que nous avons appelé les revenus extraordinaires, et les dépenses générales entre 80.000 et 140.000. Aux deux extrémités de la vie du ménage, vers 1867 et vers 1905, l'écart se réduit et la dépense serre de près le montant des revenus. Entre ces deux périodes, le reliquat qui peut être réinvesti ou consacré à des dépenses vraiment extraordinaires est abondant. Dans tous les cas, Cottin n'est pas de ces bourgeois qui, à l'époque, économisent les trois quarts de leurs revenus. Il dépensait beaucoup. Léon Payen note que sa soeur et son beau frère profitèrent abondamment de la fortune : "l'acquisition de leurs différentes propriétés, le Vivier à Ecully, Sénèche à Jujurieux, Maillat,

leur très large train de vie le prouvent." (10)

Approfondissons ces variations de budget. Entre 1867 et 1874-79, il double, en raison des accroissements de fortune, de famille et de domesticité. Après 1890 et plus sûrement après 1900, il diminue un peu par rapport à la période intermédiaire, à la suite du départ des enfants comme des diminutions de fortune qui y étaient liées. Mais il reste encore important et comparable à certaines années de la période intermédiaire. Il est frappant de constater qu'à ce niveau de fortune et de budget, la présence ou non d'enfants au foyer, même nombreux, n'est qu'un des éléments des oscillations du budget et pas toujours déterminant. Après leurs départs successifs de la maison, le train de domesticité est presque le même, les accroissements de propriétés entraînant d'autre part des frais d'aménagement et d'entretien qui pèsent sur les dépenses enregistrées par nos livres.

La période des années 1880 à 90 est celle des budgets les plus élevés. Ils se situent autour de 130, 140.000 francs, sauf lors des trois années qui suivirent le krach de l'Union Générale et surtout accompagnèrent la construction du Vivier. On retrouve ce même accroc au niveau des "dépenses nettes",^{*} remarquablement stables par ailleurs, entre 1874 et 85.

3. Importance sociale de ce budget.

Ces variations de dépenses ne nous font cependant pas quitter de fortes altitudes. L'importance d'un tel budget n'échapperait pas à l'esprit le moins averti de la valeur actuelle du franc-or et de la différence des coûts de la vie. Quelques points de repère sont néanmoins nécessaires. Dans son étude sur le monde médical lyonnais d'avant 1914, Corie Dürrleman décrit le budget d'un médecin omnipraticien moyen qui dépense en 1906, 12.800 francs par an, soit 1073 francs par mois (7). Or ajoute-t-elle en s'appuyant sur une étude de J. Jargot sur le canut lyonnais, le canut gagne à la même époque 50 à 80 francs par mois, soit 600

* 25 % de baisse des "dépenses nettes" en 1882-3-4, par rapport à la moyenne de la période 1874 - 85.

à 900 francs par an. Le médecin lyonnais dépense donc en un mois plus que le salaire annuel du canut évoqué. Remarquons à notre tour, qu'en ses plus belles années, C. Cottin dépense à peu près en un mois ce que cet omnipraticien dépense en un an...

Pierre Challamel, soulignant l'importance des revenus des non salariés, analyse le cas d'un bourgeois parisien de la deuxième moitié du XIX^e siècle, qu'il estime très à l'aise. (4) Il s'agit d'un certain Barbier-Dufour, rentier puisqu'il a donné sa démission de l'armée en se mariant, pour éviter à sa femme le désagrément de déménager souvent. A une époque où un directeur de ministère gagne 20.000 francs par an, Barbier a un budget de 40.000 francs et qui atteint même, certaines années, notamment en 1881, 50.000. Son historien le juge sur les hauts sommets de la "bonne bourgeoisie".

Enfin, l'ouvrage de Marguerite Perrot, également évoqué au début de cet article, présente une statistique de budgets bourgeois entre 1873 et 1914 (5). Elle établit des structures moyennes qu'elle classe en familles modestes, aisées, riches, avec chacune quatre niveaux. Dans la catégorie des familles riches, le niveau moyen le plus élevé se situe à 28.000 francs-or de dépenses annuelles globales. L'auteur regroupe diverses catégories socio-professionnelles de la bourgeoisie parisienne ou provinciale mais reconnaît "ne pas avoir eu communication des comptes de la grande bourgeoisie d'affaires qui finançait par les capitaux de toute une famille des sociétés en continuelle expansion". Bien qu'il n'ait pas été un lanceur d'affaires, c'est à cette catégorie qu'il faudrait comparer C. Cottin, pour trouver des budgets égalant et dépassant le sien.

B. La dépense par postes, marche d'approche.

1. Les postes de dépense du livre de comptes.

Dans les années ventilées de ses livres de compte, les postes utilisés par C. Cottin sont classiques (tableau 10) : Monsieur, Madame, Enfants, Ménage,

Appartement etc... Cependant, la distinction entre ménage et nourriture n'est faite qu'à partir de 1881 ; on distingue Enfants et Education ; il y a un poste spécial pour Voitures et chevaux ainsi que pour les aumônes. Le poste Extras dont nous avons parlé, se distingue des frais divers ; l'aménagement ou l'entretien des propriétés font l'objet de comptes propres à chacune d'elle.*

Nous possédons pour les douze années de "dépenses nettes", 1874-1885, que plus haut nous disions très stables, la récapitulation par postes : leurs proportions restent à peu près les mêmes. On note seulement que le poste Enfants progresse au cours de la période, ce qui est normal, et que le poste Education se gonfle autour de 1880, ce qui correspond peut être aux frais ajoutés de nurses, d'un précepteur et des pensions des plus grands. En comparant la valeur des postes de ces années d'exception que furent 82 à 84 à la valeur moyenne des postes sur douze années totalisées, on aperçoit dans quels domaines C. Cottin a jugé bon de se restreindre un peu. Un examen attentif montre qu'une baisse affecte les postes propriétés (entretien), Mr, Mme, Divers, Aumônes, Extras ; que Voitures et chevaux, Appartement (peu compressibles) et Enfants (qu'on ne voulait pas priver) se maintiennent ; que Ménage (maison, nourriture) et Education sont en hausse légère. En somme, rien d'inattendu...

Enfin, sont à peu près identiques, les proportions entre les valeurs moyennes des postes pendant les douze années totalisées et celles des postes de 1881, que nous allons étudier spécialement. Cela renforce la signification de cette année de sondage.

2. Sondage en 1881.

L'analyse correcte d'un budget commande, à la fois, d'entrer davantage dans le détail et de le comparer aux résultats d'une étude plus large. Ce dernier but impose des remaniements dus aux différences dans le découpage des pos-

* avec substitution progressive du "Vivier" (château) à "Ecully" (chalet occupé antérieurement, à proximité).

Tableau n° 10.

Les postes de dépenses distingués par le livre de C. Cottin.

	1867		1881		Chiffre moyen sur 12 ans (1874-1885)	
Ecully	527		1.921			
Montaillet	3.123	(9,03)	842	(7,69)	9.129	(9,24)
Vivier	-		6.471			
Monsieur	2.069	(5,12)	1.367	(1,14)	1.618	(1,63)
Madame	1.409	(3,48)	3.197	(2,66)	2.318	(2,34)
Enfants	523	(1,29)	4.398	(3,66)	3.183	(3,22)
Education	-		10.573	(8,82)	8.291	(8,39)
Ménage			11.700	(9,76)		
Nourriture	7.489	(18,5)	16.511	(13,77)	20.795	(21,05)
Frais divers	17.506	(43,34)	14.908	(12,43)	12.730	(12,88)
Voitures et chevaux	-		4.599	(3,83)	4.719	(4,77)
Appartem ^t	3.603	(8,9)	6.793	(5,66)	5.836	(5,9)
Aumônes	4.136	(10,24)	22.221	(18,5)	15.276	(15,4)
Extras			14.350	(12)	14.870	(15)
Total	40.388	(100)	119.851	(100)	98.771	(100)
	Francs-or	%	Francs-or	%	Francs-or	%

tes. Ces remaniements n'étaient possibles que pour une année.

Nous avons choisi l'année 1881, à mi-chemin dans la vie du ménage, alors pourvu, à une unité près, de tous ses enfants et les ayant sous son toit ; mi-chemin aussi comme niveau de dépense, entre des années "fortes" et des années plus faibles ; l'année des spéculations sur l'Union Générale, mais sans incidences sur le budget cette année-là ; enfin, une année de ventilations sans lacunes, la première où le poste nourriture soit distinct, et dans une période où nous avons des estimations du capital et des revenus.

Pour nous conformer aux choix de rubriques existant dans l'ouvrage de Marguerite Perrot sur le mode de vie des familles bourgeoises, nous avons modifié la présentation de certains postes de C. Cottin. Dans le poste Appartement a été isolé tout ce qui n'est pas loyer - lequel forme alors une rubrique spéciale - pour constituer avec Ménage le poste Entretien de maison. Du Ménage, des

Frais divers et des rubriques de propriétés, on a extrait tous les gages de domestiques, à demeure ou à l'heure, y compris les frais de jardiniers et les étrennes de nouvel an, pour constituer un poste distinct. Des mêmes dépenses originelles, on a dégagé un poste Santé. Des postes Ecully et Appartement, on a tiré une rubrique Impôts que l'on a joint à des dépenses d'assurances (Frais divers) pour nous aligner sur la ventilation de M. Perrot, mais nous comprenons mal qu'on mette ensemble une participation aux frais de la collectivité avec des primes payées à des sociétés de profit privées.

Le tableau n° 11 montre notre alignement sur la présentation de cet auteur. Il est progressif : on remarque la formation d'un grand poste Gages incluant le traitement d'instituteurs ou institutrices à la maison, le regroupement en une large rubrique Divers de plusieurs postes qui ne sont pas seulement les frais divers de Cottin et enfin des manipulations des postes Parents, Enfants, Education, aboutissant à une rubrique Vêtements qui a son intérêt. On retrouve ainsi sur le même tableau plusieurs types de ventilations appréciables. Le tout, face aux 338 budgets de M. Perrot, présents par la moyenne du niveau le plus élevé et par la moyenne générale.

C. Analyse des postes, principalement à travers le sondage de 1881.

Dans la confrontation entre le budget de C. Cottin et ceux de M. Perrot, la comparaison principale doit se faire entre la ligne C et les lignes D et E du tableau. Il y a une différence de niveau global provenant de la différence de nombreux postes, à l'exception des postes Loyer-Impôts-Santé. Ceux-ci sont de valeur comparable - ce qui n'entraîne pas l'identité de leur valeur en pourcentage.

1. Dépenses de base.

Par rapport à ceux de M. Perrot, les chiffres de dépenses de C. Cottin sont triples en ce qui concerne l'Alimentation, décuplés pour l'entretien de la maison et doubles pour ce qui regarde les Vêtements. C'est l'indice d'un gros train de maison, enfants et domesticité compris. Dans un cas comme dans l'autre, les

dépenses de santé sont faibles. L'auteur de notre ouvrage l'attribue à la rareté des opérations chirurgicales, au petit nombre des analyses de laboratoire, des prothèses dentaires et des spécialités pharmaceutiques coûteuses. Les enfants Cottin étaient doués d'une bonne santé. Le ménage ne perdit qu'un enfant nouveau-né.

Chez M. Perrot, le loyer représente au moins 10 % du budget, observation rejointe par celle de P. Challamel. Chez Cottin, vu l'importance du reste, le pourcentage s'affaïsse. Le fait est constant malgré une hausse entre 1867 et 1894, premier et dernier chiffres connus. * Cyrille Cottin a habité d'abord 4, Place St-Clair, quartier des fabricants de soieries ; puis à partir de 1874, sur la même place, un appartement plus grand avec écuries, complété par un petit logement sur cour pour les domestiques ; il le quitta en 1888, année du mariage de sa fille aînée, pour habiter, 19 place Bellecour, un appartement qu'il venait de faire refaire par l'architecte Cahuzac. Il est à noter qu'à l'instar de beaucoup de familles bourgeoises de son temps, il ne s'installa pas dans une maison qu'il possédait, mais qu'il préféra un emplacement jugé plus prestigieux.

L'appartement de Bellecour comportait huit ou neuf pièces, qui s'ouvraient par six fenêtres sur la célèbre place et par autant sur celle de la Charité. Il y avait grand et petit salon et une salle à manger pouvant recevoir au moins vingt personnes. Le salon était garni d'un mobilier de style Louis XIV, recouvert d'un coûteux tissu, broché rouge. Le personnel logeait sur cour, à l'étage au dessus et peut être aussi en soupente, au-dessus de la cuisine. Une écurie abritait, dans une rue voisine, cinq chevaux et quatre voitures.

Les gages s'entendent, nous l'avons vu de deux façons : gages proprement dits des domestiques, tels que nous les avons définis plus haut, (3,3 %, pratiquement sans changement dix ans après **), que M. Perrot nous fait gonfler par les traitements

* 1867 : 1466 F., 3,6 % du budget ; 1894, 8.236 f., 6,8 %.

* * 5 % en 1893, à cause du ménage de jardiniers du Vivier.

Tableau n° 11

A
C. COTTIN

	16.445	Alimentation		
	10.113	Entret.maison		
(3,31)	3.965	Gages domest.	gages domest. 3.965 Trait.instit. 7.770	
	4.575	Loyer		
Impôts	1.012	(0,8)		
Assur.	189			
		1.201	Imp.et assurances	
		772	Santé	
(3,80)	4.564	Toilette M.Mme		
Enf.	4.398	(3,6)		
Educ.	10.573	(8,8)		
		14.971	Enfants	
			Enf. 4.398 Educa 10.573	Trait.instit. Leg.part. 954 Divers frs 1.849
Voit.chevaux	(3,72)	4.460		
Propriétés	(6,78)	8.120		
F. divers	(11,76)	14.094	Divers	
Aumônes	(18,54)	22.221		
Extras	(12)	14.350		
	(100)	119.851		
	%	francs-or		

Adaptation des comptes de C. Cottin

B	C		D	E
C. COTTIN	C. COTTIN		M. PERROT	
			Budgets 1873-1913	
			Familles riches	Budget bourgeois
			4e niveau	moyen
			(moyenne la + élevée)	
16.445	16.445	(13, 7) Aliment.	5.768 (20, 6)	(23, 8)
10.113	10.113	(8, 43) Maison	1.624 (5, 8)	(5, 7)
11.735	11.735	(9, 70) Gages	1.764 (6, 1)	(6, 5)
4.575	4.575	(3, 8) Loyer	3.388 (12, 1)	(14)
1.201	1.201	(1) Impôts	784 (3, 5)	(2, 7)
772	772	(0, 7) Santé	644 (2, 9)	M. (1, 9)
4.564	8.962	(7, 4) Vêtements	4.228 (14, 6)	Mme (10, 5)
7.201 (6)				Enf. (8, 3)
63.248	66.051	(55) Divers	9.800 (35)	(26, 6)
119.851	119.851	(100)	28.000 (100)	(100)
francs-or	francs-or	%	francs-or %	%

en 1881, aux ventilations de M. Perrot.

d'instituteurs. Comme C. Cottin avait des enfants nombreux et encadrés avec largesse - on y reviendra - le poste "ensemble des gages" est d'un taux un peu supérieur à ceux du livre cité, mais sans atteindre tout à fait 10 % du budget. En 1881, l'installation de la place St Clair passe de quatre à cinq domestiques : cuisinière, valet de chambre, deux femmes de chambre et cocher. Plus anciennement, le jeune ménage aux deux enfants en bas âge avait cuisinière, femme de chambre et bonne d'enfants. A la fin du siècle et de sa vie, Cottin garde place Bellecour quatre personnes, les mêmes depuis vingt ans et au même prix ; sans oublier les heures de lingère, frotteur et de palefrenier ; ni le vieux jardinier de Jujurieux et, depuis 1884, celui du Vivier, les domestiques y étant ceux de Lyon, amenés pour le séjour. *

Dans le tableau 11, les impôts de C. Cottin, en 1881, figurent pour la somme de 1200 francs, soit 1 % du budget, somme un peu supérieure à la moyenne citée par M. Perrot, pourcentage inférieur à un pourcentage moyen déjà faible. Et ces chiffres comprennent les assurances. Sans elles, le pourcentage est le 0,8 %. Voici des précisions pour 1881 ainsi que pour 1890 :

Tableau n° 12

1881		1890	
- Imp. Lyon(appart. StClair)	407	- Imp. Lyon (Bellecour)	708
- Chalet Payen à Ecully		écurie rue St Joseph	119
cote mobilière	150	chev. et voitures Lyon	275
- pré à Ecully	10		
- Propriété de Montaillet			1092
(Jujurieux) 1/2 indivise	200	- Propriété du Vivier à	
- Octrois	245	Terrain 163 ^{Ecully}	
		Bâtiments 154	
	1012 ^{**}	Cote mobil. 910	
		Voit. et chev. 78	
		1434	1434
		- Propr. de Montaillet 1/2	188
		- Octrois	239
			2963

* 450 f. par an les femmes de chambre, 7 à 800 f. le cocher, 1200 f. la cuisinière et son mari, plus 35 f. d'étrennes à chacun ; 1400 f. au ménage de jardiniers du Vivier. Le personnel des propriétés de rapport n'est pas envisagé ici.

** soit 1201 avec 189 f. d'assur. 1890 : 2848 f. d'assur. dont 2400 d'Ars. vie.

La progression d'une époque à l'autre est due aux installations de Bellecour et du château du Vivier. Par la suite, le pourcentage évolue peu, le seul changement étant le remplacement de la propriété de Montaillet par la construction de Sénèche dont l'impôt passe sur le compte de la propriété de rapport. L'accroissement des charges existantes n'est pas grand : dans la décade de 1890, l'imposition de l'appartement de Bellecour augmente de 13 francs par an.

Les chiffres que nous venons de citer représentent absolument la somme des impôts payés, par rapport au budget du livre de comptes de ménage. Cela ne constitue pas tous les impôts payés par C. Cottin. Voici les autres impôts pour 1890 (12) :

- Immeuble, 15, Quai de l'Est	1570
- Ferme de Sénèche, terres à Jujurieux et autour, chev./voit.	
de ferme	1183
- Propr. de Chenavel et deux maisons à Jujurieux (138 + 49)	187
- Propriété de Maillat (acquise en 1887)	876
	3816

A défaut de posséder le budget total de C. Cottin, nous pouvons comparer ces chiffres d'impôts aux estimations de revenus nets données par les notes personnelles. Par rapport à cette somme de 280.000 francs de revenus envisagée page 39 ou, plus simplement, par rapport à celle de 212.000 francs de revenus ordinaires pour 1890, le pourcentage des impôts payés par C. Cottin était respectivement de 2,42 et 3,19 %.* Encore ces taux sont-ils relevés, dans le cas de Cottin et dans une période comme celle de l'année 90, par l'importance de la masse foncière et de sa partie improductive.** La faiblesse du taux d'imposition, avant la création de l'impôt sur le revenu, est un fait assez connu, et la rencontre d'un cas concret assez frappante, pour que ces chiffres aient besoin de commentaires.

2. Parents et enfants.

Les toilettes de M. et Mme représentent une part modeste du budget, tant en 1881 que durant les douze années ventilées. Les frais vestimentaires de C. Cottin (Tabl. 10) ne sont pas considérables, un peu au-dessous de la moyenne établie par M. Perrot, certainement au-dessous de ceux des parisiens à gros revenus.

* $2963 \div 3816 = 6779$ F. Il ne manque que le chiffre de l'impôt de 1872 sur les valeurs mobilières.

** On peut calculer un taux de 19 % des impôts fonciers par rapport aux seuls revenus fonciers estimés - sévèrement - par Cottin en 1891 (voir tableau n° 7)

Le budget de Mme est supérieur à celui de son mari mais seulement d'un tiers, fait classique tenant à la cherté, alors, de la mode masculine et au recours des femmes à de petites couturières et à des arrangements faits à la maison. Madame Cottin n'était pas une femme particulièrement élégante et, si elle possédait une rivière de diamants, c'était plutôt pour satisfaire aux convenances. (17) Les frais de toilette des enfants, vu leur nombre, sont du niveau de ceux de leurs parents. Mais ce sont les frais d'éducation qui nous intéressent le plus, par leur importance -presque 10 % du budget - et par l'organisation qu'ils supposent. En 1881, il y a six enfants entre 17 et 3 ans. Les deux aînés sont en pension. Pour les autres, la famille emploie deux gouvernantes anglaises ou irlandaises, une institutrice et un abbé précepteur. Ces deux derniers sont payés au mois, l'abbé est remplacé pendant son congé de septembre. L'entretien d'un précepteur semble un luxe, car il est payé 400 francs par mois,^{*} ce qui correspond à un semestre de demi-pension chez les Pères ;^{* *} l'institutrice entre 250 et 300 francs. En plus de ce personnel stable, se succèdent au cours de l'année sept personnes, pour diverses leçons particulières.

En matière de collèges, les fils ne connurent que les Jésuites : Lyon et Mongré, près de Villefranche-sur-Saône. La fille aînée fréquenta une pension que nous ignorons, la seconde le Sacré Coeur de la Ferrandière. Les fils passèrent le baccalauréat, sauf peut-être le troisième, qui, d'après le livre de comptes, prend des leçons de philosophie, en même temps qu'il suit les cours de l'école de commerce. L'aîné fit son apprentissage chez le canut ; le cadet suivit des cours à la Faculté catholique et eut les leçons d'un "professeur de théorie". Le livre est plus explicite quand il cite des leçons de piano, violoncelle ou guitare, d'équitation ou d'escrime. Il nous apprend aussi que les deux aînés firent

* Salaire nettement plus élevé que celui du précepteur cité par P. Challamel pour l'époque du Second Empire. L'auteur remarque que le précepteur est payé trois fois plus cher que le valet de chambre. Chez Cottin, c'est sept fois plus. Et son valet est payé deux fois plus que celui du parisien cité.

* * Cinq mois, sans les frais divers.

un service militaire d'un an en devançant l'appel, et moyennant 1500 francs pour frais d'équipement, possibilité donnée par la loi de 1872. Rien que de classique en somme, avec moins d'enseignement supérieur, sans doute, que pour des homologues parisiens. Et plutôt que les répétitions d'un ecclésiastique en vacances qui semblent le lot de la bourgeoisie moyenne, des séjours outre Manche, dans des familles choisies, pour apprendre la langue... et cavalcader à travers la campagne anglaise.

Car les voyages forment la jeunesse : on envoie Paul, en 1889, en Egypte, son frère Cyrille, six ans après, au Caucase. Tout cela coûtait cher^{*} et nous confirme que les classes aisées de ce temps consacraient beaucoup à la formation des enfants. (5) Mais chez Cottin, l'entorse au budget était moindre que pour d'autres et souvenons-nous que d'autres dépenses relayèrent ensuite celles-ci.

3. Divers.

Le poste Frais divers de C. Cottin, que nous avons expurgé de certaines dépenses replacées ailleurs, s'intègre à un grand poste Divers proposé par M. Perrot et qui comprend aussi Voitures et chevaux, Propriétés, Aumônes et Extras (tableau 11). On peut même ajouter certains frais d'enfants et l'on a ces vastes Divers propres aux familles bourgeoises (de 10 jusqu'à 50 % !). Chez Cottin, un tel poste est gonflé, sans surprise pour nous, à 55 %.

Laissons ces remodelages et voyons ce qu'on peut savoir sur la vie sociale, les curiosités et les préoccupations de notre ménage. Le livre du ménage ne fait pas écho à beaucoup de réceptions, quoiqu'on ne puisse pas discerner dans les comptes de boucher et autres ce qui a été servi un jour ordinaire ou à des invités. L'appel à un extra laisse une trace : c'est ce qui en 1881 n'arrive qu'une fois. Les propriétés reçoivent la famille élargie ou au contraire la mère et ses plus jeunes enfants quand le père et les aînés sont encore à Lyon et ouvrent un compte repas à l'hôtel de Russie. Grand train de maison, avons-nous dit, et petites écono-

* 4000 f. le voyage de Paul, 3500 celui de Cyrille junior.

mies aussi, car s'il est concevable que les domestiques soient emmenés à la campagne, il est plus étonnant d'y voir porter chaque fois les draps, le linge et l'argenterie.

Donc peu de vie mondaine, surtout peu de spectacles : pour plus de vingt ans de dépenses, nous n'avons pas la mention d'une seule pièce de théâtre, à moins qu'il ne s'en cache dans ces voyages à Paris dont nous n'avons pas le détail, et c'est même peu probable. Beaucoup de concerts en revanche, mais de charité. Futilité, le théâtre ? Sans doute, et peu de démentis possibles de la part des pièces alors à l'affiche. Ce n'est pas que les distractions soient proscrites, mais elles sont surtout sportives, ni que la curiosité soit absente, mais elle est peu intellectuelle.

Le poste Voiture et chevaux de C. Cottin est, en 1881, aussi important que le loyer ou les toilettes réunies de Mr et Mme : ce n'est pas qu'une question de transports. Cottin est membre fondateur du "Concours hippique du Rhône et du Sud-Est", souscrit des actions de l'"Association lyonnaise d'équitation", co-tise à la "Société des courses de Lyon" : ce n'est pas simple rituel imposé au notable. Il avait comme son frère et ses beaux-frères Payen un goût pour les chevaux qu'il communiqua à ses enfants : l'exercice à cheval était son sport favori, avec le tir et la chasse.

Un inventaire portant sur dix sept ans fait compter cinq voyages à Paris (un en 1889 pour l'Exposition), quatre en Italie (Rome, Florence et Venise en 1885), trois en Suisse, trois à Cannes (dont deux effectués par des enfants), un en Belgique et Hollande, un en Algérie, un de Mr en Angleterre pour visiter le fils aîné en séjour, et celui de Paul en Egypte.^{*} Mais la plupart des déplacements sont des voyages familiaux d'été, pour prendre les eaux, la plupart du temps à Cauterets, une fois à Royat et à Uriage. Cauterets procurait le plaisir d'excursions à Gavarnie ou en Espagne, des prolongements vers Biarritz ou Arcachon et

* En négligeant quelques voyages dans le Sud-Est de la France.

se trouvait au voisinage de Lourdes où l'on ne manquait pas, chaque fois, de se rendre. Ces saisons, pour neuf personnes retenant un appartement de cinq pièces, coûtaient, pour quinze ou vingt six jours, chemin de fer, médecin et excursions compris, de 5 à 6000 francs ; celle de 1881 ayant atteint, avec le crochet par Biarritz, le maximum de 8500 francs. En fin de siècle, Paris est plus fréquenté, Hyères et Nice apparaissent. Badenweiler remplace Cauterets, pour des saisons où parfois deux enfants seulement sont envoyés. La saison d'eaux - le livre en note déjà une en 1867 - était une habitude des Cottin, comme de bien des familles bourgeoises de ce temps.

Les achats de livres sont connus par des comptes de libraires jamais détaillés. Ils sont irréguliers. En 1883 et 84, un néant semblerait indiquer que c'est un point sur lequel avec les voyages d'été, seront appliquées les restrictions déjà évoquées. Sur dix sept ans, la dépense moyenne est de 156 francs. Un abonnement à la bibliothèque des Célestins relevé en 1876 n'explique pas tout. Outre des journaux non identifiés achetés avec les cigares et d'autres pouvant être lus au "Cercle du Commerce", C. Cottin a été abonné à la "Cote de la Bourse", ainsi qu'à des journaux locaux comme le "Courrier de Lyon", puis "Le Nouvelliste" ou le "Journal de l'Ain". Pas de journaux parisiens sauf "La Croix". On ne peut citer qu'une revue à grand tirage, "Le Correspondant" reçu régulièrement de même que la publication "La France illustrée". S'y ajoute une série assez disparate de périodiques, tels que les "Missions catholiques", le "Foyer des Familles", la "Revue catholique des Institutions et du Droit", une revue bibliographique, ou divers bulletins industriels, souscrits épisodiquement. Plus certaines feuilles soutenues au titre des bonnes oeuvres. Tout de même, des abonnements réguliers aux sociétés lyonnaises de géographie et d'économie politique (y compris un don à cette dernière société en 1887) n'étaient-ils pas la marque d'un homme - et d'un homme d'affaires - désireux d'acquérir certaines connaissances et de s'initier à quelques grands problèmes de son temps ?

C'est aussi par une question que s'ouvre la rubrique des arts plastiques : pourquoi C. Cottin a-t-il construit, dans les années 80, un château de style gothique ? A quelqu'un voulant bâtir quelque chose d'important, il était difficile de ne pas être porté par le goût de son temps, orienté en général vers le pastiche. Un pastiche, ici, de pierre de taille. On a retrouvé au Vivier nombre d'études sur les châteaux de la Loire, et l'on sait que Cottin fit appel à l'architecte Cahuzac, lequel était parait-il un disciple de Viollet le Duc. Et puis, ce penchant pour le seigneurial qui a existé dans nombre de dynasties industrielles ou financières ! L'intérieur du château dont on a dit les proportions grandioses, était meublé dans le style de la Renaissance ou du XVII^e siècle, par des copies exécutées par les ébénistes de l'oeuvre lyonnaise de l'abbé Boisard.* Le livre de comptes contient quelques chiffres de frais relatifs à l'ameublement de la grande salle à manger aux toiles peintes évoquant des scènes de la guerre de Troie ; et aussi des comptes de tapissier pour la même salle ou pour la chambre d'honneur, ornée d'une cheminée gothique en bois sculpté. On relève encore les noms du sculpteur lyonnais Belloni, des verriers Baron et Bégule qui réalisèrent des vitraux pour la chapelle (à l'effigie des saints patrons des membres de la famille) ainsi d'ailleurs que pour l'appartement de Bellecour. Cependant, il arriva à Cottin d'acheter chez des antiquaires ou lors de ventes, quelques meubles "d'occasion" plus susceptibles de plaire à ses héritiers que les splendeurs restituées de la Renaissance.

Les achats de tableaux semblent bien avoir été faits par convenance personnelle, ils sont de prix très variés. La fidélité de souscription à la "Société lyonnaise des amis des arts" est-elle un indice ? Toujours est-il que ces achats ne sont pas d'une hardiesse caractérisée. Ils sont de meilleure tenue que certaines acquisitions de statues saint-sulpiciennes. Des italiens anciens, achetés en cours de voyage, de valeur très moyenne, sujets religieux destinés surtout à

* Comptes de 1895 : 6 chaises Louis XIV, 140 F. pièce, 6 fauteuils Louis XIV, 180 F. pièce. canapé 540 F. L'exécution en était très soignée.

garnir les murs du Vivier (17) ; quelques lyonnais contemporains : deux toiles de Saint-Jean (des deux Saint-Jean, le plus académique...), une toile d'une certaine Juliette Kock, le portrait de C. Cottin par Sicard, élève de Berjon et de Thierriat, deux tableaux achetés à une vente des oeuvres d'Hector Allemand, une étude de Fonville, soit assez peu de choses ; quelques toiles dont on ne dit que le sujet : paysage du Bugey, l'automne, perdrix mortes. Certains achats nous échappent, bloqués sur un compte de marchand, mais dans ce cas, il n'y en a guère que pour 855 francs, sur près de vingt ans ! Les dépenses du Vivier ont du absorber bien des disponibilités.

4. Aumônes.

Aumônes est une rubrique de C. Cottin qui a été jointe au grand poste Divers, mais elle a une telle importance dans le livre de comptes - on chercherait, quelquefois, les autres dépenses à travers les dons aux oeuvres - qu'elle mérite un traitement à part.

Représentant déjà 10 % du budget en 1867, la dépense en aumônes est très forte en 1881 : 22.221 F. (18,5 %). Sur douze ans, la dépense moyenne est de 15.000 f. (15 %) : l'année la plus basse est alors 1882 : 9.662 f. (10 %), l'année du krach lyonnais. Dans les années tardives, 1896 et 97, où les aumônes restent le seul poste ventilé, elle est de plus de 20.000 f. (probablement 18 %). La réalité des comptes correspond bien aux intentions exprimées dans les notes personnelles.

Le sondage de Marguerite Perrot indique que ce poste représente en règle générale 3 à 7 % de l'ensemble des dépenses, c'est-à-dire au moins autant que les impôts et assurances et presque autant que les gages. Ces chiffres sont en retrait sur ceux de Cottin, mais là encore il faudrait une confrontation avec des comptes de la grande bourgeoisie d'affaires.

Dans ce gros budget, il y a une multiplicité de petits dons : 249 pour 1881 (avec un minimum de 2,20 F. et un maximum de 2.000 F. et 22 % seulement de dons égaux ou supérieurs à cent francs). La presque totalité de ces aumônes a Lyon comme point d'application.

C. Cottin cotise à l'oeuvre de la propagation de la foi et nous savons qu'il est entré à son conseil central en 1893, il n'est donc pas indifférent à la nécessité de l'évangélisation lointaine. Malgré cela, les dons aux oeuvres missionnaires ne sont pas fréquents (1881 : deux oeuvres de ce type, 300 F.).

Un très grand nombre de dons sont faits à des organisations lyonnaises spécifiquement charitables. Il est facile de les identifier en consultant une étude publiée en 1900 sur "Lyon et ses oeuvres" : on les retrouve toutes et celles que soutenait Cottin forment une bonne partie de la liste de l'auteur. (29) Il s'agit d'oeuvres de secours aux "défavorisés" * et de moralisation, * * fondées au cours du XIXe siècle.

Il y a une place discrète pour le père Chevrier, fondateur du Prado et des sommes plus importantes pour la cité ouvrière de l'abbé Rambaud : deux entreprises qui ont fait l'objet d'études historiques. (30)

Les dons à ces oeuvres se font de deux manières : sous forme d'annuités ou d'une façon épisodique. Les annuités prirent un grand essor dans les années 90 : la réputation et la retraite en sont probablement la cause. On trouve d'autre part un grand nombre d'aumônes à des religieuses quêteuses et à quelques prêtres ; des dons directs à des personnes pauvres, * * * généralement en petites sommes mais pouvant aller, exceptionnellement, jusqu'au paiement du loyer. Les enfants Cottin avaient leur "petit protégé", tandis que la famille achetait aux ventes des paroisses ou souscrivait des billets aux concerts de la charité maternelle, des apprentis ou des patrons catholiques.

Outre ces dons, qui représentent en 1881, un peu plus de la moitié de l'ensemble, on peut distinguer quatre grands postes de dépenses : les dons pour

* Protection des nourrissons, orphelins et filles repenties, ouvriers paroissiaux, travaux d'infirmités ou de femmes pauvres, cours du soir, asile de nuit, secours aux malades, hospices d'incurables sans oublier le dispensaire dont Cottin est vice-président et le comité de la Croix-Rouge dont il est membre.

* * Quatre oeuvres caractéristiques : celle des soldats, celle pour le mariage des indigents, la ligue pour le repos du dimanche dont Cottin était président, et celle pour la moralisation de la rue qui s'en prenait aux publications dites libres et licencieuses, offertes jusqu'aux portes "des écoles et des ateliers".

* * * 43 dons en 1881, 3 % des aumônes.

les constructions, les écoles congréganistes, les associations catholiques professionnelles ou de loisirs et la presse catholique. En 1881, les dépenses de construction représentèrent 18 % des aumônes en trois versements :

Il s'agissait d'une souscription pour l'église nouvelle de la Rédemption, à Lyon, qui dura de nombreuses années, de frais de sculpture pour la basilique de Fourvière et d'un don pour l'achat de la maison des Jésuites de Fourvière, soit au total 4.000 francs. Relevons, en dehors de cette année, deux sommes : 1.000 franc en 1879 pour le Sacré Coeur de Montmartre et, plus tard, 20.000 francs en quatre annuités, pour la fondation d'un lit à l'hôpital Saint-Joseph, créé par les catholiques lyonnais.

L'aide à l'enseignement catholique constitue en 1881, période des "lois scolaires", 17 % des aumônes.

Il s'agit des Facultés catholiques, de l'entretien d'un séminariste, de l'école "des patrons catholiques" et de nombreuses écoles paroissiales de Lyon, Ecully et Jujurieux surtout, mais non exclusivement.* La proportion semble moins forte dans la décade suivante.

Par associations catholiques, il faut entendre d'abord des patronages de jeunes gens, spécialement à Jujurieux où C. Cottin fournit le local à un cercle lié à une école des frères et paye des leçons de musique pour une fanfare distincte de celle de la municipalité. Il s'agit d'autre part de groupements professionnels lyonnais.

Le livre de comptes contient des dons fréquents à l'"Association catholique des patrons de Lyon", fondée en 1871, "aux lendemains de nos malheurs" (29) pour rapprocher patrons et ouvriers par les principes chrétiens et où Cottin joua un rôle important (15) ; des annuités aux syndicats fondés ensuite par les patrons catholiques : l'"Union chrétienne des fabricants de soierie" et la "Corporation des employés de la Fabrique lyonnaise" ; quelques versements, enfin, pour l'"Oeuvre des cercles catholiques d'ouvriers" fondée par Albert de Mun et des cercles lyonnais plus ou moins en rapport avec elle.

Enfin, la presse étant un grand sujet d'intérêt pour C. Cottin, il est naturel de retrouver la presse catholique ici : 2,3 % des aumônes de 1881.

Ce sont notamment dix huit abonnements au "Nouvelliste", principal journal patronné par Cottin. Celui-ci contribue aussi à diffuser le "Petit Courrier de la semaine", petit hebdomadaire cléricale, fondé par son père et tournant au paterna-

*C. Cottin était en indivision familiale, propriétaire des bâtiments et mobilier des deux écoles confessionnelles - garçons et filles - de Jujurieux.

lisme le plus étroit, dont il paie, en 1897, la moitié du déficit. On remarque quelques centaines de francs, dans les années 80, pour des feuilles naissantes et sans doute éphémères et plus de deux mille francs de souscriptions, en 1893, comme administrateur de la "Croix de Lyon".

Dans un tel budget, on s'attend à trouver des offrandes à la Papauté et on les trouve : quêtes pour le Denier de Saint-Pierre, cinq cents francs pour l'entretien d'un zouave pontifical, en 1867, et souscription pour le Saint Père la même année, don pour le couronnement de Léon XIII etc. .^{*}

5. "Divers" relatifs à la religion et à la politique.

Au terme de cette analyse des dépenses diverses de C. Cottin, il semble superflu de parler de religion. Celle-ci colorait tout, jusqu'aux achats d'oeuvres d'art (si Cottin achetait une collection de tableaux italiens, il fallait que ce fût une collection de Vierges (16). Bornons-nous, à constater, à travers les frais divers, ses relations avec l'autorité religieuse, quelques "diners de Monseigneur", dans les années 70 : il s'agit du cardinal Caverot, et ce fut l'archevêque de Lyon qui bénit la chapelle du Vivier en 1884. On retrouve chez le cardinal, outre la sympathie pour les Jésuites, ces mêmes préoccupations qui orientaient le budget d'oeuvres de C. Cottin vers les écoles ou la presse catholique. (15) A celles-ci, il faudrait ajouter le souci des vocations religieuses auxquelles nous fait penser l'intérêt de Cottin pour Ars et la canonisation de son curé. On n'en vit cependant pas éclore parmi ses enfants.

Surprenant à première vue, il est caractéristique que le budget d'aumônes - nous n'en avons pas parlé plus haut - contienne des dons en faveur de comités électoraux. Au détriment des rubriques Frais divers ou Extras. C'est dire à quel point pour C. Cottin, comme pour beaucoup de ses coréligionnaires des premiers temps de la IIIe République, le combat politique s'identifiait avec la "défense des intérêts catholiques", l'appui donné dans les élections devenant une bonne oeuvre. Le livre de comptes reflète les circonstances politiques : aucune souscription en 1876, date de ces élections législatives qui marquèrent le

* 1500 F. pour la souscription, 100 F. pour le couronnement.

recul des monarchistes divisés et la première victoire des républicains ; mais la somme de 1750 F. (7 % des aumônes) est inscrite en 1877, pour ces élections acharnées qui firent suite à la crise du 16 mai et où les monarchistes tentèrent vainement de retrouver la majorité. Pour les élections de 1885, où ils firent un dernier effort, on note 490 francs de dépenses pour les comités de Lyon et de Nantua, la propagande du "Nouvelliste", de l'"Express" de Lyon et du "Journal de l'Ain" et pour des brochures. Entre temps, de petites sommes annuelles, d'environ cent francs. Les élections de 1889 marquèrent un renouveau d'affrontement, au lendemain de l'aventure boulangiste, qui tourna encore en faveur des républicains.

Cottin fit un effort relativement important dont voici, à titre d'exemple, le détail :

Tableau n° 13

mars 1889	Souscription au Comité conservateur (O.P.)	20 F.
mai	Souscription pour les élections, Comité lyonnais	1000
août	Souscription électorale, Comité de l'Ain	100
septembre	Journal l'Express, imprimés pour élections	276
"	Compté à Paul Cottin pour ses frais d'élection	3000
"	Remis au comité de Bourg, pour élection de Nantua	200
novembre	Villefranche, imprimeur à Bourg (pour élections)	33
		1629 1629
		Total : 4629

Au profit ici, de son beau frère Octave Payen (O.P.) ou de son frère Paul Cottin,^{*} se retrouve la pratique de la subvention discrète que nous évoquions au début de cette étude.

Le livre de comptes permet, d'autre part, de saisir une certaine évolution. Faut-il dessiner une trajectoire partant de sympathies "carlistes" au demeurant insuffisamment prouvées (16) et de la somme de cent francs remise en 1888 au fabricant Guise, dirigeant de l'"Union chrétienne de fabricants de soieries", "pour voyage à Londres des ouvriers délégués au Comte de Paris" ? La défense des "principes conservateurs" ainsi que le formule une note de 1881, ne comptait-elle pas davantage qu'une obéissance précise ? C'est ce que semble prouver l'accepta-

* Député de l'Ain, nous l'avons vu, de 1871 à 76, il se représenta sans succès à Belley, en 1877 et 1889 et encore, contre le ministre Baudin, en 1900.

tion de la politique de ralliement à la République préconisée, à partir de 1892, par Léon XIII. Le chef de file en fut, à Lyon, un fils de bonne famille, Alphonse Gourd, battu de justesse aux élections de l'année suivante (31), pour lesquelles C. Cottin fit près de mille francs de frais, dont un tiers pour le "Comité Union libérale, 2e arrond. Bellecour" et un autre tiers pour la "candidature de Gourd, 2e arrondissement". De cette époque, datent les souscriptions de Cottin à des émissions d'actions des journaux "La Croix de Paris" et "La Croix de Lyon". Car La Croix, de "petit quotidien antirépublicain, ouvrieriste, sensible aux risques de guerre" qu'elle était auparavant (en un temps où, à l'inverse, Cottin achète pour soixante francs de "statuettes Alsace et Lorraine") est devenue, depuis 1890, "un grand journal rallié, conservateur, ouvert aux préoccupations de la bourgeoisie nationaliste", le tout avec cette constante volonté de défendre la cause de l'Eglise (32) ; et c'est le temps où apparaît assez souvent le nom de Jeanne d'Arc dans le livre de Cottin. Comment celui-ci ne se plairait-il pas, d'ailleurs, à la lecture d'un journal qui, tout en réprouvant les villes géantes et la finance internationale, vante à la fois les supériorités de la France rurale et les mérites du patronat français ?

L'Affaire Dreyfus pouvait tout remettre en cause et faire revenir sur son attitude de ralliement, celui qui avait acheté "La France Juive" de Drumont en 1886, année de sa parution.* Aux élections de 1898, C. Cottin souscrit au "Comité Justice-Egalité" de Paris, fondé par les Assomptionnistes de La Croix qui s'élèvent contre le gouvernement depuis le vote de la loi de 1895 relative aux charges fiscales imposées aux congrégations ; mais c'est un comité autorisé, après quelques réticences, par Léon XIII. (32) Et puis Cottin s'est abonné à la "France libre", quotidien catholique lyonnais, se voulant populaire et républicain, auquel collaborent l'industriel Léon Harmel et l'abbé Lemire (31). Mais l'exaspération nationaliste fut bien plus grande en 1899 et entraîna la réaction du gros des troupes républicaines qui s'apprêtèrent à donner assaut à l'Eglise. Alors, en 1901, un

* et mentionné ce titre d'ouvrage - fait rarissime - dans son livre de comptes.

nouveau journal fut lancé à Lyon, le "Réveil Républicain", très proche de la "Ligue de la patrie française". Sa ligne, cependant, fut vite différente d'un Jules Lemaître et d'une bourgeoisie mondaine, passagèrement ralliés, qui retournèrent "aux chimères du Nationalisme intégral et aux illusions de l'Ancien Régime". (31) Tel ne fut pas le cas de C. Cottin. Le livre de comptes n'est plus là pour nous le dire. Mais à la connaissance que nous avons acquise d'un homme peu perméable aux théories et aux extrêmes, s'ajoutent les sources utilisées au début de cette étude. Le "Réveil Républicain" était en 1904 au nombre de ces journaux propagés à Jujurieux par les hommes du "Comité Républicain libéral" qu'il présidait, lesquels fournissaient aussi - ajoutons le maintenant - "La Libre Parole", "si elle le leur était demandée". Pour finir, précisons que la déclaration de succession de C. Cottin contient, en position plus modeste que celle du "Nouvelliste", quelques actions du vénérable "Salut Public" et de l'éphémère "Rappel Républicain", tous journaux lyonnais qui, pour être socialement très conservateurs, n'en étaient pas moins éloignés des ligues impétueuses. Dans tout cela, le changement réside surtout dans une adaptation raisonnable aux circonstances.

Additif : Fortune et budget de la veuve de C. Cottin.

La veuve de C. Cottin disposait d'une fortune presque aussi importante que celle du vivant de son mari.* Celui-ci lui avait laissé tout ce qui était réglementairement possible. Le souci d'une identité de position avait été poussé jusqu'à lui léguer, nous y avons déjà fait allusion, sa part d'indivision du mobilier et des immeubles de la Maison Bonnet, laquelle fut convertie en actions, lors de la création de la société anonyme en 1911. La fortune, que nous avons pu suivre de 1905 à 1914, garde une composition voisine de celle de 1905, avec une grande stabilité des postes : espèces en dépôt, créances, commandite (en faveur du même

* Exemple en 1908 : fortune : 3.583.745 F. ; revenus : 132.386 F. ; budget : 106.600 F.

cercle familial, biens commerciaux, immeubles non commerciaux (ces derniers représentent 33 % de la valeur de la fortune). Seul le portefeuille accuse un net déclin en capital et revenu, avec un taux de revenu de 4 à 5 %, tombant à 3,9 en 1914. Sa composition a les mêmes caractères que celle du portefeuille de 1905. La succession de Mme Cottin, en 1921, présente un chiffre comparable à ceux d'avant guerre, la valeur du portefeuille se maintenant au niveau de 1914, malgré l'affaïssement des titres russes, compensé par l'introduction de rentes françaises. On était à cinq ans de la grande dévaluation du franc-or... (33)

Le budget aussi, se rapproche, en montant et en répartition, de celui de l'époque de C. Cottin, la veuve conservant exactement le genre de vie du temps de son mari. Quatre domestiques et, sans doute, une table familiale de vacances, expliquent que le budget nourriture ne soit pas très sensiblement inférieur à celui de l'époque où il y avait mari et sept enfants à la maison ! En 1908, le salaire des domestiques est à peu près le même que vers 1890 et le montant des impôts comparé à celui des revenus est plus fort qu'en 1890, à cause de la permanence des charges foncières et de la diminution des revenus d'origine commerciale ; il atteint et ne dépasse pas 7 %.

Le grand budget d'aumônes, enfin, conserve le volume et l'éventail de celui des années du ménage, y compris, pendant quelque temps, les oeuvres confondues avec la défense religieuse et politique. Mais la première des charités avait été d'œuvrer au salut de l'âme du défunt. Plus de huit cent messes, offrandes à l'appui, aux Jésuites, à la Propagation de la foi, à l'abbé Boisard, en premier et à beaucoup d'autres, furent demandées pour Cyrille Cottin, en mars 1905, et deux cents autres le furent dans les mois qui suivirent. (28)

Conclusion

Présentée, il y a quelques mois, dans ses grandes lignes, au Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, cette étude a provoqué quelques réflexions dont cette conclusion se fera ici ou là l'écho.

Voici donc une fortune lyonnaise de 4 à 5 millions de francs. Malgré plusieurs châteaux, elle reste surtout mobilière, à l'image de celle des négociants ou industriels de la ville. Fortune de négociant, elle montre cependant une forte proportion de revenus non professionnels, à l'image de ce qui se passait pour de nombreuses familles bourgeoises de ce temps. Mais cette fortune tirait bien son origine et ses forces constitutives des activités de la soierie. Elle se construisit rapidement, fait reconnu par un Léon Payen (10) et que nous pensons avoir aussi établi ; une rapidité de construction dont les causes - valables pour toute une époque - s'aperçoivent aisément, comme l'absence de ponction fiscale sur les revenus, ou n'appartiennent pas au champ de cette étude, telle que, on peut le supposer, la fameuse pression sur les salaires.

Cette fortune s'est appuyée sur les forces d'une maison de fabrique. Dans le monde des entreprises, C. Cottin limita ses investissements à quelques affaires de sa proche famille ou à quelques émissions de valeurs dont il eut des parts de fondateur. En composant son portefeuille, il n'hésita pas à prendre des risques, après et en dépit des imprudences de 1882 où, du reste, le gros de sa fortune - comme cela semble avoir été le cas des grands soyeux lyonnais (26) - échappa à la tornade. M. Léon nous a fait remarquer que cette grosse fortune, comme ses semblables, visait surtout les actions et plus spécialement - Cottin a peut-être été à l'école de son beau-père le négociant Payen - les valeurs d'établissements industriels. Mais le fait est qu'à l'inverse des teinturiers Gillet par exemple, il se refusa aux "grandes affaires". Il consacra une part notable de son énergie à maintenir son activité dans une maison de commerce à la renommée de

laquelle il oeuvrait et dans une entreprise industrielle organisée religieusement, au sens propre du terme, pour que celle-ci puisse avoir, grâce à lui et à ses fils, une influence aussi bienfaisante que possible. Il déploya encore cette énergie pour construire et acquérir des châteaux et des terres, non sans en voir à la fois l'agrément et le faible revenu, ni sans éprouver des scrupules, mais en pensant aussi, s'agissant surtout de Jujurieux, à la position donnée par une propriété en vue d'une influence politique ou morale.

Ainsi apparaissent en contraste, le sens d'une gestion avisée et l'affirmation d'un devoir social, à travers lequel il est malaisé de discerner la part d'une conviction morale indéniable - quoiqu'on pense de son expression, à caractère paternaliste - et de la simple hésitation à entreprendre.

La construction d'une fortune a été l'une des raisons d'agir de C. Cottin, à laquelle son activité professionnelle elle-même fut en partie soumise. De l'usage de cette fortune, pour lui et pour la vie de sa famille ainsi que pour alimenter un gros budget d'aumônes, il parvint à l'idée de transmettre un patrimoine. Il fit pour cela les calculs que l'on sait, pour partager l'acquis, mais aussi pour s'obliger à le dépasser. La succession de sa veuve montre que le projet a été réalisé. Richesse et stabilité monétaire permettaient cela. Ce qui n'empêchait pas notre homme, nous l'avons vu, d'être soucieux, mais à quel niveau ! Les disparités de fortune et de budget dans la société à laquelle il appartenait ont été entrevues. Il se fixait un montant de succession en rapport avec les usages de son milieu, quitte à réduire un peu son "organisation de vie"; si peu cependant : il espérait bien ne pas remettre en cause le train de vie qu'il s'était également donné. Toujours ce préalable de la position sociale, signalé par M. Perrot : c'est un fait qui dépasse l'exemple de C. Cottin.

Et pourtant, il dépensait proportionnellement plus que la moyenne de la bourgeoisie. Vivant déjà largement à l'ordinaire, il économisait finalement peu sur ses revenus, si l'on regarde l'éventail complet de ses dépenses, dots et propriétés comprises. Dépensant donc beaucoup et vivant bien, payant fort peu

d'impôts mais répandant les aumônes en abondance et traitant bien ses domestiques, aimant plus les chevaux que les livres, épris de construction avec un faible pour le décor aristocratique, C. Cottin ne renoue-t-il pas, s'est demandé notre collègue Sabatier, avec le style du grand seigneur provincial d'Ancien Régime ? Certes, et l'absence au budget d'un poste Contributions - comme d'un poste Gages d'ailleurs - est aussi éloquent qu'un faible pourcentage. Dira-t-on, comme l'a suggéré M. Léon, que ses bonnes oeuvres constituaient ses véritables impôts ? A condition de remarquer qu'une contribution volontaire est aussi une élégance qu'on se donne, appliquée, du reste, à cette époque, à des effets davantage qu'à leurs causes. Industriel converti en seigneur : à voir ces cavaliers courir le pays ou ces lourdes voitures, aux montures puissamment harnachées, traverser Jujurieux pour se rendre à l'église, c'est bien ce que ressentaient les habitants de ce village rendu prospère par la "fabrique" et ses prolongements, dans un mélange d'admiration et d'agacement, diversement dosé chez les uns ou les autres. (17) Mais au sens propre comme au figuré, est-il besoin de le dire, Cottin ne dépensait pas sans compter. Tout était équilibré. Nous l'avons vu peu mondain et nous retiendrons cet exemple du chiffre maximum de cinq domestiques qui le laisse loin derrière celui de la douzaine atteint par les Johnston de Bordeaux (34).

Est-ce Oscar Thibault, nous a-t-on demandé ? Il est vrai que l'homme d'oeuvres fait irrésistiblement penser au héros de Roger Martin du Gard. Mais pour en avoir tous les attributs, il lui manque sans doute la fondation de l'internat industriel de Jujurieux qui reste le fait de son prédécesseur et les discours ou publications de son frère le député. C. Cottin était moins "le père" que l'homme bien né, disions-nous au début de cette étude et cela nous semble encore exact, au terme de cette analyse.

Dans tous les cas, ce qui n'est qu'une monographie fait ressortir, ainsi que le notait M. Léon, lors de sa présentation, la réalité de la classe sociale. D'un côté, C. Cottin nous semble bien apparenté à cette bourgeoisie de la fin du

XIXe siècle décrite par P. Sorlin, désireuse de profiter paisiblement de ses rentes, restée à l'écart des grands courants intellectuels et artistiques, et à qui échappait même la véritable direction du développement industriel (25). Impossible pourtant d'en conclure à une attitude de jouissance passive pour lui et pour ceux de sa catégorie. A la tête d'importantes fortunes et se donnant de larges et généreux budgets, se trouvaient des chefs d'entreprises et notables catholiques hautement convaincus de leur mission, et de leur aptitude à s'imposer socialement. L'influence de ces milieux a été contrée avec vigueur dans les années 80, politiquement - peut-être même financièrement en 1882 - et ce furent pour eux des années d'échec. Un effort d'adaptation suivit, qui ne parvint pas à ramener le succès, mais les laissa toujours combattifs. Si l'on veut voir chez Cottin un côté "grand monsieur", plus encore qu'à son style seigneurial, il le doit à ce rôle, partagé avec son frère, de champion sincère d'une cause terriblement battue en brèche.

Avec lui, nous nous défendons de nous attacher à une personne. Nous espérons avoir atteint un type. Un de ces hommes simultanément liés à un monde de dominants et pouvant être de "braves gens" dans leurs relations individuelles ; un de ces entrepreneurs à la fois scrupuleux et tenaces ; un de ces personnages, enfin, que leur réserve vis à vis de l'extérieur, en limitant les occasions de laisser trace dans les archives et bibliothèques publiques, fait échapper souvent à la curiosité de l'historien.

Henri PANSU.

Sources et bibliographie.

1. A. DAUMARD, Les fortunes françaises au XIXe s. Paris La Haye 1973.
2. Ne citons que les noms de CODACCIONI (Lille), CHALINE (Rouen), PAPY et GUILLAUME (Bordeaux)
3. P. LEON, Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon, au XIXe s. 1815-1914. à paraître en 1974.
4. P. CHALLAMEL, Un budget familial au XIXe s., 1847-1881. Paris 1952.
5. M. PERROT, Le mode de vie des familles bourgeoises 1873-1953. Paris 1961.
6. A. DAUMARD, La bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848. Paris 1963
7. C. DURRLEMAN, Le milieu médical lyonnais, 1870-1914 DES Lyon 1966
8. J. LHOMME, La grande bourgeoisie au pouvoir, 1830-1880, Paris, 1960.
9. Papiers de familles, notamment Bonnet et Cottin, à Jujurieux.
10. Notes sur la famille Payen, recueillies par L. Payen, Lyon 1946.
11. D'après deux brochures publiées par la Maison Bonnet, Lyon 1878 et 1911.
12. Papiers de la propr. de Sénèche, à Jujurieux, Notes personnelles de C. Cottin.
13. Archives de la Propagation de la Foi, 12, rue Sala, Lyon.
14. Papiers de la propriété de Sénèche, correspondances.
15. L. de VAUCELLES, Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse 1879-1889, Paris 1971.
16. Archives de la Congrégation des Messieurs, 20, rue Sala, Lyon.
17. Trad. orale recueillie auprès de personnes que nous remercions.
18. Arch. Dép. du Rhône, 53 Q, vol. 186, Déclaration du 25 août 1905.
19. Déclaration citée et Partage de la Succession de C.J. Bonnet, 1872.
20. R. GIRAULT, Emprunts russes et invest. français en Russie 1887-1914. 1973.
21. Papiers de la propriété de Sénèche, actes notariés.
22. Papiers de la fam. Duchamp, Lyon. Succession de C.J. Bonnet.
23. Notes de Cottin citées et Arch. Etabl. Bonnet, livret de comptabilité.
24. J. BOUVIER, Le Crédit Lyonnais, les années de formation d'une banque de dépôts : 1863-1882, Paris, 1961.
25. P. SORLIN, La Société française, 1840-1914, Paris, 1969
26. J. BOUVIER, Le Krach de l'Union Générale, 1878-1885, Paris 1960
27. Notice sur le Vivier, communiqué par le Bon P. de Lagarde.
28. Papiers de la Propr. de Sénèche, livres de comptes de C. Cottin (1867-99) et de Mme Cottin (1905-1911)
29. VACHET, Lyon et ses oeuvres, Lyon, 1900. 1907
30. J.F. SIX, Antoine Chevrier, Paris 1965 et J. BUCHE, L'abbé Camille Rambaud,
31. P. GRIC (G. Rieussec), Les courants polit. du Rhône. Types et silhouettes 1870-1934, Lyon 1934.
32. P. SORLIN, La Croix et les Juifs, Paris, 1967
33. Papiers de Sénèche, Gd livre de Mme Cottin et papiers de succession.
34. L. DESGRAVES et G. DUPEUX, Bordeaux au XIXe siècle. Bordeaux 1969.